

# ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES

DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE DU MARCHÉ  
DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION DANS LE BÂTIMENT

JANVIER 2024



À l'initiative du Comité de Pilotage de l'Observatoire des Métiers du BTP.  
Étude réalisée par TBC Innovations et Cohda.

Réalisation graphique : [www.delphinecheret.com](http://www.delphinecheret.com)  
Crédits photos : © iStock

[www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr)

## OBJECTIFS DE L'INTERVENTION ET DÉMARCHE D'ENSEMBLE

5

Contexte et objectifs  
Méthodologie

### 01/ POSITIONNEMENT ET ORGANISATION DES ENTREPRISES SUR LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION

10

- L'entretien-rénovation : définition et travaux concernés 11
- Chiffre d'affaires des entreprises du Bâtiment sur l'activité entretien-rénovation en résidentiel et non résidentiel en France métropolitaine 2016 à 2022 14
- Chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation, rénovation énergétique et adaptation des logements au vieillissement de la population 16
- Organisation des entreprises du Bâtiment sur le marché de l'entretien-rénovation 17

### 02/ OBLIGATIONS, INCITATIONS ET CONJONCTURE AUTOUR DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION

26

- Synthèse des obligations et incitations pour l'entretien-rénovation des bâtiments résidentiels et non résidentiels 27
- Synthèse des éléments en faveur et en défaveur d'une croissance du marché de l'entretien-rénovation 32

### 03/ PROJECTIONS DU MARCHÉ DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION : 2023-2030

36

- Chiffres d'affaires entretien-rénovation à l'horizon 2030 37
- Évolution des effectifs salariés à l'horizon 2030 43

### 04/ COMPÉTENCES ET FORMATIONS

46

- Compétences spécifiques à l'entretien-rénovation 47
- Évolution des compétences et des métiers 51
- Acquisition des compétences 54
- Formations 56
- Le développement durable et ses impacts environnementaux et sociaux au sein des entreprises du Bâtiment 58

### 05/ PRÉCONISATIONS

60

## ANNEXES

66

## - OBJECTIFS DE L'INTERVENTION ET DÉMARCHÉ D'ENSEMBLE -

### Contexte et objectifs

Le contexte, **actuel et à venir**, est particulièrement **favorable au développement du marché de l'entretien-rénovation** (notamment des travaux de performance énergétique). En effet, face aux conséquences négatives des émissions de gaz à effet de serre, les Instances Européennes visent la **neutralité climatique d'ici 2050**. D'après le Ministère de la Transition Écologique, « le secteur du Bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français ».

Pour répondre à l'objectif dans les délais imposés, seules les activités de constructions neuves sont insuffisantes. **La rénovation du parc des bâtiments résidentiels et non résidentiels s'inscrit donc dans les priorités des actions du Gouvernement**. Dans le cadre de l'examen du projet de loi Climat et Résilience où à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un logement sera qualifié d'énergétiquement décent lorsque sa consommation d'énergie estimée par le DPE sera inférieure à 450 kWh/m<sup>2</sup>. Chaque année, les aides aux particuliers sont également renforcées pour massifier cette rénovation énergétique.

Pour accompagner le changement, **l'État a mis en place diverses mesures** (aides financières pour la rénovation et la transformation du logement, accompagnement dans les démarches administratives...) et ont pour conséquence de **soutenir l'activité entretien-rénovation** au regard de la construction neuve qui s'effondre<sup>1</sup>. Ainsi, diverses études estiment **les besoins à plus d'une centaine de milliers d'emplois dans le secteur d'ici 2030**.

<sup>1</sup> CERC - [http://www.cerc-actu.com/upload/document/bibliotheque\\_analyse\\_juillet\\_2023.pdf](http://www.cerc-actu.com/upload/document/bibliotheque_analyse_juillet_2023.pdf)

C'est dans ce contexte, et pour donner suite à une précédente étude portant sur les métiers en mutation réalisée par l'Observatoire des métiers du BTP, que cette étude a pour principaux objectifs :

- de réaliser un état des lieux des **évolutions actuelles et à venir** du marché de l'entretien-rénovation ;
- d'analyser les **impacts en termes d'organisation du travail, notamment vis-à-vis de la collaboration et de la coordination** entre les différents métiers du Bâtiment ;
- de réaliser une analyse fine des **conséquences de ces évolutions en termes de métiers et de compétences** ;
- de faire des **préconisations aux entreprises** pour leur permettre d'adapter leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et faciliter sa mise en œuvre ;
- de faire des **préconisations en matière d'offre de formation** à mettre en place ou à poursuivre, permettant aux entreprises du Bâtiment de disposer des compétences nécessaires pour répondre aux enjeux actuels et à venir des marchés de l'entretien-rénovation.

## Methodologie

### Des moyens diversifiés pour analyser l'évolution des métiers et compétences

Une première phase avec une enquête qualitative de 15 entretiens auprès de dirigeants et de directions de ressources humaines d'entreprises du Bâtiment a été réalisée :

- Plâtrerie, isolation
- Charpente, couverture
- Peinture
- Plomberie, installations sanitaires
- Chauffage et génie climatique
- Électricité
- Maçonnerie
- Menuiserie
- Carrelage
- Spécialiste de l'adaptation du logement pour le confort d'usage
- Spécialiste de l'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- Travaux de rénovation et d'aménagement
- Performance énergétique et d'entretien des bâtiments (pompe à chaleur, ITE, ventilation)
- Accompagnateur de travaux en rénovation, aménagement, extension

→ Soit 10 TPE et 5 PME (détail en Annexe 2).

Ces entretiens ont été complétés par la réalisation de 2 entretiens auprès d'experts appartenant au GIE des CERC (Cellules Économiques Régionales de la Construction) et à l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

Une deuxième phase avec une enquête par sondage téléphonique auprès d'un panel représentatif des entreprises du Bâtiment a été réalisée du 20 mars au 4 avril 2023.

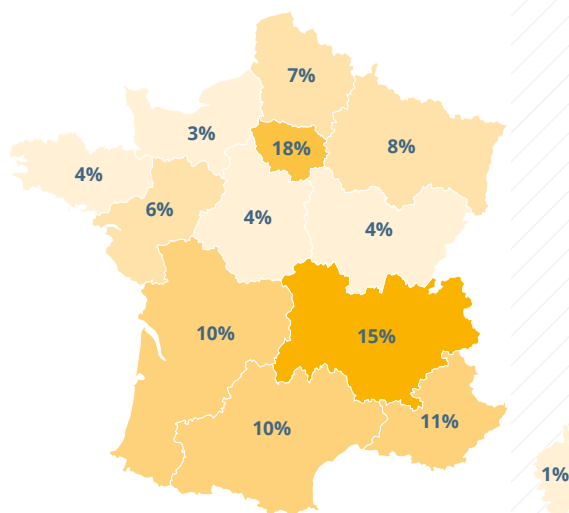
→ 600 répondants à l'enquête

Quelques points à souligner vis-à-vis de cette enquête :

- Il ne s'agit pas d'une étude de marché (chiffres réels) mais d'une étude portant sur la perception du marché par les entreprises (subjectivité).
- Seules les entreprises ayant une part de leur activité en entretien-rénovation sont répondantes (celles qui ne réalisent que de la construction neuve sont exclues).
- Les chiffres indiqués ne sont donc pas représentatifs du secteur Bâtiment dans son ensemble mais uniquement des **entreprises du Bâtiment qui ont une part ou la totalité de leur activité en entretien-rénovation.**

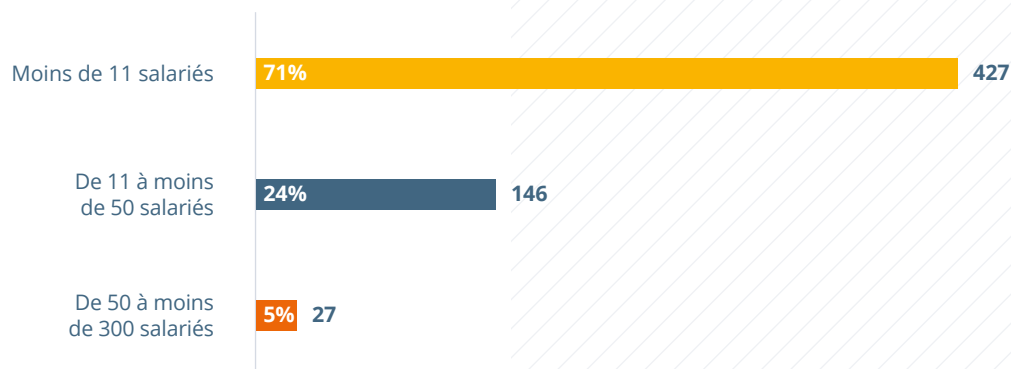
DANS LE BÂTIMENT

RÉPARTITION DES ENTREPRISES INTERROGÉES SELON LA RÉGION



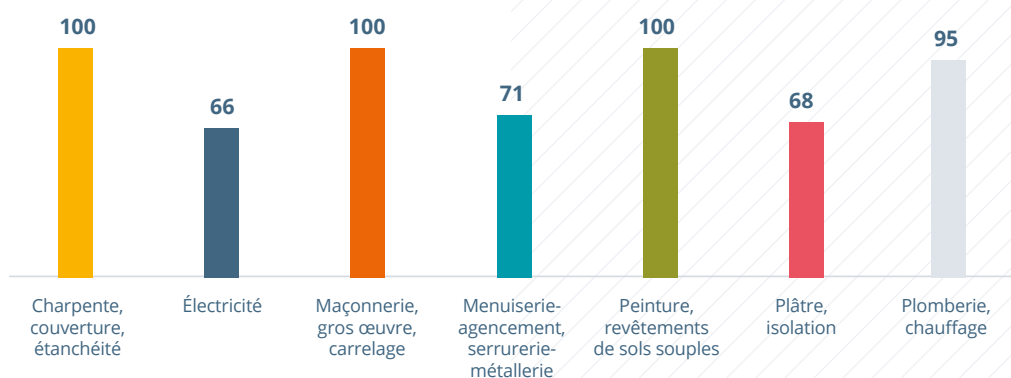
QUEL EST L'EFFECTIF SALARIÉ DE VOTRE ENTREPRISE EN FIN D'ANNÉE 2022 ?

600 répondants



ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

600 répondants



NB : Les entreprises générales du bâtiment sont incluses dans la catégorie maçonnerie, gros œuvre, carrelage et représentent 19 entreprises interrogées.

Les résultats de l'enquête ont permis d'identifier :

- Le **positionnement actuel et à venir** des entreprises sur les marchés de l'entretien-rénovation, de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements
- **L'organisation des entreprises** sur les marchés de l'entretien-rénovation, de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements
- **L'évolution** des entreprises **sur leur activité et leurs compétences.**

Afin d'assurer une représentativité des entreprises du Bâtiment, les réponses **ont été redressées** par taille et activité des entreprises, à partir des données publiées sur le site de l'Observatoire des métiers du BTP.

**La troisième phase de l'étude consistait à réaliser une enquête qualitative de 6 entretiens** auprès d'organismes de formation spécialisés dans le Bâtiment. Elle a contribué à la rédaction des préconisations en fin de rapport.







# POSITIONNEMENT ET ORGANISATION DES ENTREPRISES SUR LE MARCHÉ DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION

- L'entretien-rénovation : définition et travaux concernés
- Chiffre d'affaires des entreprises du Bâtiment sur l'activité entretien-rénovation en résidentiel et non résidentiel en France métropolitaine 2016 à 2022
- Chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation, rénovation énergétique et adaptation des logements au vieillissement de la population
- Organisation des entreprises du Bâtiment sur le marché de l'entretien-rénovation

## Les travaux d'entretien-rénovation, de rénovation énergétique et d'adaptation du logement au vieillissement de la population : définition des termes et périmètres d'intervention

### Définitions :

- **Entretien-rénovation :**

Les activités d'entretien-rénovation dans le Bâtiment peuvent être définies comme : « *La somme des travaux de rénovation, d'entretien ou d'amélioration, de réhabilitation, réalisés sur des bâtiments déjà construits et achevés, qu'ils s'agissent de logement ou de bâtiments non résidentiels* » (L'activité entretien-rénovation du Bâtiment en France, GIE-CERC, 2022).

- **Rénovation énergétique :**

« *La rénovation énergétique désigne l'ensemble des travaux visant à diminuer la consommation énergétique d'un bâtiment.* » Rénovation Info Service Gouvernement

Le **marché de l'entretien-rénovation** des bâtiments en France, notamment les **travaux de performance énergétique**, bénéficie d'un **contexte particulièrement porteur** depuis plusieurs années.

En effet, la **rénovation énergétique** du parc des bâtiments résidentiels et non résidentiels **s'inscrit dans les priorités des actions du Gouvernement** : projet de loi Climat et Résilience, multiples aides aux particuliers...

- **Adaptation du logement :**

« *L'adaptation du logement correspond à la réalisation de travaux ou l'installation d'équipements permettant une adéquation entre le logement et les besoins particuliers d'un ou des occupants.* » Ecologie.gouv.fr

**85 %<sup>2</sup> des Français souhaiteraient vieillir à domicile.** Les politiques publiques répondent désormais à ce souhait avec la **nouvelle aide (Ma Prime Adapt') à paraître au 1<sup>er</sup> janvier 2024.** Elle permettra de financer des travaux améliorant l'ergonomie du logement afin de limiter les risques de chutes de ses occupants.

- **Rénovation globale :**

« *La rénovation globale vise la **réduction significative de la consommation énergétique d'un logement** en réalisant un ensemble déterminé de travaux comprenant a minima l'isolation thermique d'une ou plusieurs parties du logement et parfois combiné au remplacement d'un équipement de chauffage ou de production d'ECS<sup>3</sup> émettant moins de GES<sup>4</sup> »<sup>5</sup>.*

2 IFOP – Sociovision – Février 2019

3 ECS : Eau chaude sanitaire

4 GES : Gaz à Effet de Serre

5 Ministère transition écologie et cohésion des territoires

- **Bouquet de travaux :**

Le bouquet de travaux correspond à la combinaison d'actions d'amélioration de la performance énergétique du logement, choisies parmi une liste d'actions éligibles<sup>6</sup>.

- **Rénovation par geste :**

La rénovation dite « par geste » est la réalisation de travaux l'un après l'autre, parfois étalés sur plusieurs années.

### Tableau récapitulatif des travaux de rénovation, rénovation énergétique et adaptation du logement au vieillissement de la population par typologie de bâtiments.

L'entretien-rénovation, la rénovation énergétique et l'adaptation du logement se composent d'une **liste de travaux** pouvant être réalisés sur des bâtiments résidentiels ou non résidentiels publics ou privés. Ces travaux sont en majorité portés par les entreprises du Bâtiment, quelle que soit leur activité avec chacune leur spécificité, bien que certaines entreprises recouvrent plusieurs activités : c'est le cas des entreprises générales du Bâtiment.

|                   |  | Résidentiel individuel | Résidentiel collectif public | Résidentiel collectif privé | Non résidentiel public | Non résidentiel privé |
|-------------------|--|------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| <b>RÉNOVATION</b> | Démolition   | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Extension (< 20 ou 40m <sup>2</sup> selon le PLU)  | X                      |                              |                             |                        |                       |
|                   | Travaux de charpente (traitements hydrofuge, insecticide, fongicide, remplacement pièce de structure, pose de contreventements...) | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Rénovation de la toiture (pose nouvelle toiture, remplacement couverture)  | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux de maçonnerie (élévation mur int./ext., pose cloisons, création portes/fenêtres, création d'escalier...)                   | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux de gros-œuvre (renforcement/remplacement de murs, fondations...)   | X                      | X                            | X                           |                        |                       |
|                   | Travaux de peinture  | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux d'aménagement intérieur (cloisonnement, placard...)  | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux d'aménagement extérieur (portails, clôtures...)  | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux de rénovation de sols  | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux d'électricité (ajout d'interrupteurs, gaines...)   | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux d'étanchéification   | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |
|                   | Travaux de plâtrerie   | X                      | X                            | X                           | X                      | X                     |

<sup>6</sup> Ministère transition écologie et cohésion des territoires – Aides financières à la rénovation énergétique <https://www.ecologie.gouv.fr/aides-financieres-renovation-energetique>

DANS LE BÂTIMENT

|  |  | Résidentiel individuel               | Résidentiel collectif public | Résidentiel collectif privé | Non résidentiel public | Non résidentiel privé |
|--|--|--------------------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------|
| <b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE</b>                    | Isolation des murs par l'intérieur                             | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Isolation des murs par l'extérieur                             | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes...) | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Isolation des combles  | X                                    | X                            | X                           |                        |                       |
|  | Isolation du sous-sol et garage                                | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Isolation des planchers  | X                                    | X                            | X                           |                        |                       |
|  | Isolation de la toiture (parking, pose écran sous-toiture)     | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Isolation de la tuyauterie (copropriété)                       | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Installation d'un système de ventilation plus performant       | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Installation d'un système de chauffage plus performant         | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Installation d'un système de régulation plus performant        | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | Installation d'équipements solaires                            | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
|  | <b>ADAPTATION AU LOGEMENT</b>                                  | Installation de douche de plain-pied | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Installation de barres d'appui                   |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Installation de WC surélevés                     |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Installation de nez de marches antidérapants     |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Installation de revêtements de sol antidérapants |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Aménagement de rampes d'accès                    |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Élargissement des portes                         |  | X                                    | X                            | X                           | X                      | X                     |
| Installation de volets électriques               |  | X                                    | X                            | X                           |                        |                       |
| Automatisation des lumières                      |  | X                                    | X                            | X                           | X                      |                       |
| Installation de chemin lumineux                  |  | X                                    | X                            | X                           |                        |                       |
| Installation d'un monte-escalier électrique      |  | X                                    |                              |                             |                        |                       |

## Chiffres d'affaires des entreprises du Bâtiment sur l'activité entretien-rénovation en résidentiel et non résidentiel en France métropolitaine - 2016 à 2022

Lorsqu'elles ont une partie de leur activité en entretien-rénovation, les entreprises du Bâtiment répartissent, en moyenne, leur activité de la manière suivante : **78 %** en entretien-rénovation et 22 % sur de la construction neuve<sup>7</sup>. En Île-de-France, la part d'entretien-rénovation est d'autant plus forte puisqu'elle atteint 87 %.

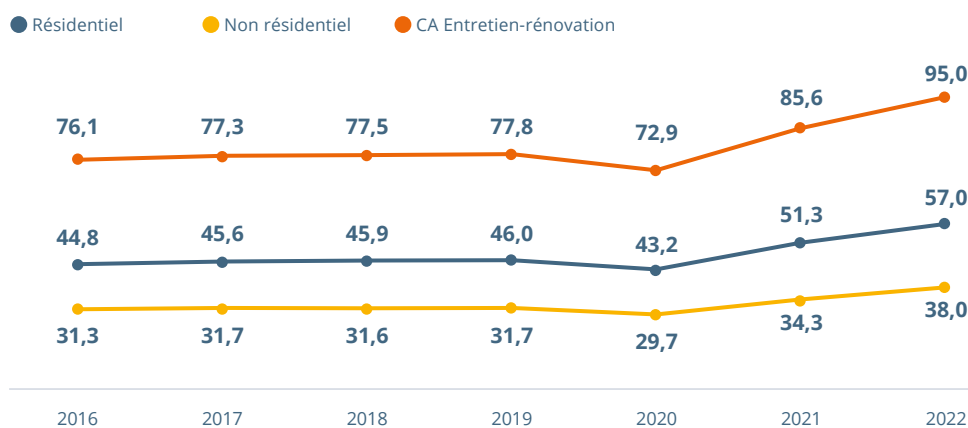
En 2022, **l'activité en entretien-rénovation des entreprises du Bâtiment en France** est estimée à 95 milliards d'euros. Elle a progressé en valeur de +11 % en 2022. Cette évolution est due en partie par une forte inflation sur les matériaux et produits de construction. La croissance en volume (hors inflation) a été de +2,2 % en 2022 par rapport à 2021. Le volume d'activité se maintient sur un plateau haut, après une année 2021 exceptionnelle. La demande est restée soutenue malgré un climat économique plus incertain.

L'activité en entretien-rénovation **en résidentiel** est estimée à 57 milliards d'euros avec une croissance en valeur de +11,1 % par rapport à 2021. L'évolution en volume (hors inflation) est de +1,8 %. Le résidentiel représente 60 % de l'activité en entretien-rénovation des entreprises du Bâtiment.

L'activité en entretien-rénovation en **non résidentiel** est estimée à 38 milliards d'euros avec une croissance en valeur de +10,8 % par rapport à 2021. L'évolution en volume (hors inflation) est de +2,7 %. Le non résidentiel représente 40 % du chiffre d'affaires total entretien-rénovation.

### ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE

En milliards € 2022



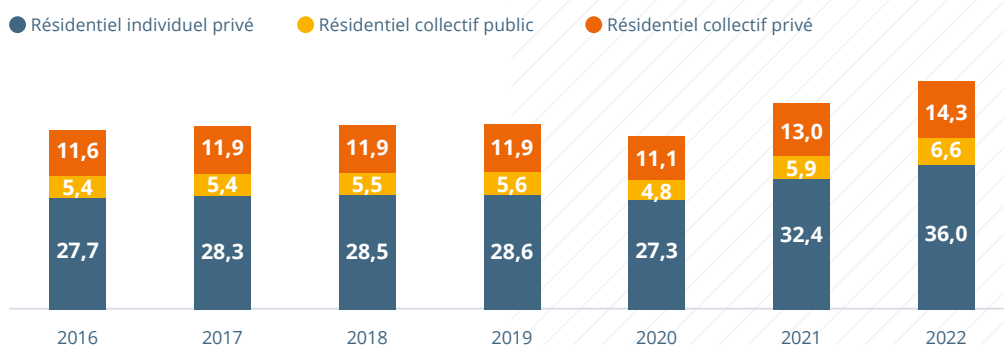
Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courants 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP - TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 - TBC Innovations

## DANS LE BÂTIMENT

En 2022, l'activité en **entretien-rénovation pour les bâtiments résidentiels** a été respectivement de 6,6, 14,3 et 36,0 milliards d'euros pour les résidences collectives publiques, privées et les résidences individuelles (soit 11,6 %, 25,2 % et 63,2 % de l'activité entretien-rénovation en résidentiel).

ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION EN RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

En milliards € 2022

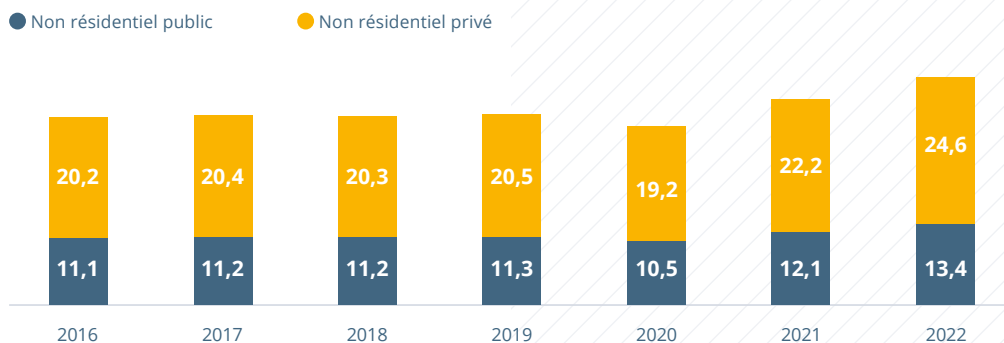


Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courants 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP – TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 – TBC Innovations

En 2022, l'activité en **entretien-rénovation pour les locaux non résidentiels** a été respectivement de 13,4 et 24,6 milliards d'euros pour les bâtiments publics et privés (soit 35,3 % et 64,7 % de l'activité).

ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION EN NON RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

En milliards € 2022



Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courants 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP – TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 – TBC Innovations

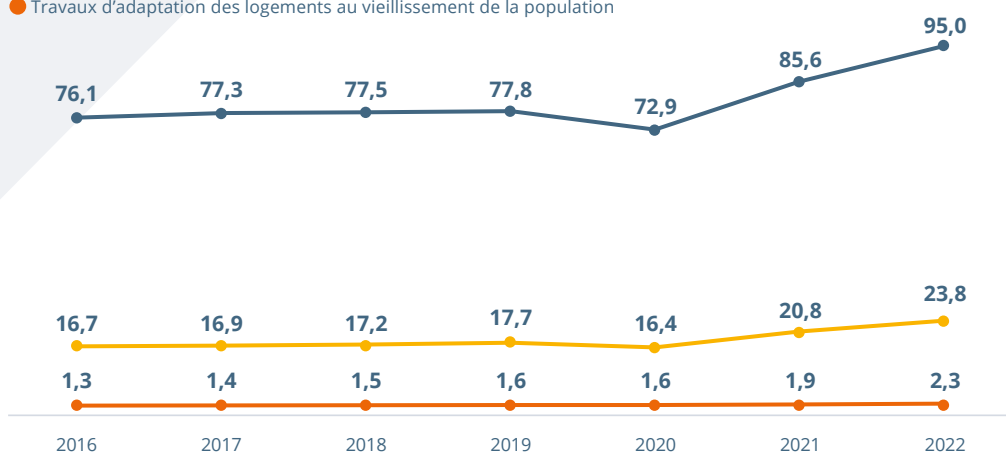
En Annexe 3, pour approfondir le sujet, le détail du chiffre d'affaires de l'activité entretien-rénovation est disponible.

## Chiffres d'affaires de l'entretien-rénovation, de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements au vieillissement de la population – 2016 à 2022

### ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION, RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

En milliards € 2022

- Tous travaux entretien-rénovation
- Travaux de rénovation énergétique
- Travaux d'adaptation des logements au vieillissement de la population



Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courants 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP – TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 – TBC Innovations

En 2022, l'activité des entreprises du Bâtiment concernant **la rénovation énergétique** est estimée à **23,8 milliards d'euros**. La rénovation énergétique représente 25 % de l'activité entretien-rénovation des entreprises du Bâtiment, ce qui est confirmé dans le cadre de l'enquête. Seules 3 % des entreprises du Bâtiment qui ont une part d'activité en entretien-rénovation, travaillent à 100% sur des chantiers de rénovation énergétique<sup>8</sup>.

L'activité des entreprises du Bâtiment concernant **l'adaptation des logements au vieillissement de la population** est estimée à **2,3 milliards d'euros**. L'adaptation des logements au vieillissement représente 2,4 % du chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation en résidentiel. La part des chantiers liés à l'adaptation des logements liée à au vieillissement de la population est encore faible. L'arrivée de Ma Prime Adapt' le 1<sup>er</sup> janvier 2024 viendra très certainement augmenter cette part dans les prochaines années.

En Annexe 3, pour approfondir le sujet, le détail du chiffre d'affaires de l'activité entretien-rénovation est disponible.

<sup>8</sup> Enquête auprès de 600 entreprises du Bâtiment ayant une activité en entretien-rénovation (hors entreprises réalisant exclusivement une activité en neuf) – Observatoire des métiers du BTP



## Organisation des entreprises du Bâtiment sur le marché de l'entretien-rénovation

Outre la technicité et le savoir-faire **pour mener à bien un chantier**, toute entreprise du Bâtiment, quelles que soient sa taille ou son activité, doit **porter une attention particulière à son organisation**. L'étude sur les Services aux clients menée par l'Observatoire des métiers du BTP<sup>9</sup>, a mis en exergue qu'une **organisation optimisée** permet d'anticiper la durée des chantiers, d'éviter les retards avec une meilleure gestion du planning et d'organiser des points d'avancement du chantier. De plus, **l'organisation est indispensable et d'autant plus importante lors de la collaboration entre différents corps de métiers**. Il s'agit de « **savoir travailler ensemble** » en particulier lors des chantiers de rénovation globale.

### Fonctions présentes au sein des entreprises du Bâtiment travaillant en entretien-rénovation

Au-delà des **fonctions de production, d'exécution des chantiers** indispensables à toute entreprise du Bâtiment, la moitié<sup>10</sup> des entreprises travaillant sur des chantiers d'entretien-rénovation ont également du personnel dédié pour les **fonctions support, gestion et administration**, près d'un quart pour les **fonctions d'encadrement et de coordination de chantier** et plus de 10 % pour les **fonctions commerciales ou études, conception du chantier**.

Plus la taille des entreprises augmente et plus il existe une multiplicité de fonctions dédiées au sein de l'entreprise. Les fonctions études, conception du chantier et commerciales sont les plus présentes au sein des entreprises de menuiserie-agencement et serrurerie-métallerie (25 % parmi les 71 entreprises interrogées).

### Chantiers de rénovation globale ou bouquet de travaux

L'objectif du gouvernement de poursuivre la décarbonation des logements se retranscrit à travers les différentes aides proposées, notamment en **favorisant la rénovation globale au détriment de la rénovation par geste** ; privilégier un remplacement de chaudière alors que le logement est mal isolé, n'est pas le geste le plus pertinent dans une démarche mono-geste. De plus, le gouvernement espère atteindre le chiffre ambitieux de **200.000 rénovations globales en 2024 (environ 90.000 escomptés pour 2023) contre près de 66 000 réalisés en 2022**<sup>11</sup> alors que ce sont encore aujourd'hui les projets de travaux par geste qui sont les plus sollicités par les ménages. Les projets permettant une réduction de plus de 50 % de la consommation d'énergie restent quant à eux très minoritaires.

<sup>9</sup> Etude « Les services aux clients dans le Bâtiment et les Travaux Publics », Juin 2022, Observatoire des métiers du BTP

<sup>10</sup> Données issues de l'enquête quantitative menée auprès de 600 entreprises du Bâtiment.

<sup>11</sup> Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)

L'enquête auprès des 600 entreprises du Bâtiment montre que lors de leurs chantiers de rénovation énergétique :

- **2/3 des entreprises font face le plus souvent à des chantiers de rénovation par geste**
- 1/3 des entreprises du Bâtiment font face le plus souvent à des chantiers de rénovation globale ou par bouquet de travaux<sup>12</sup>.

Près de 50 % des entreprises du Bâtiment déclarent que durant les prochaines années la rénovation globale va augmenter et 40 % qu'elle va rester stable.

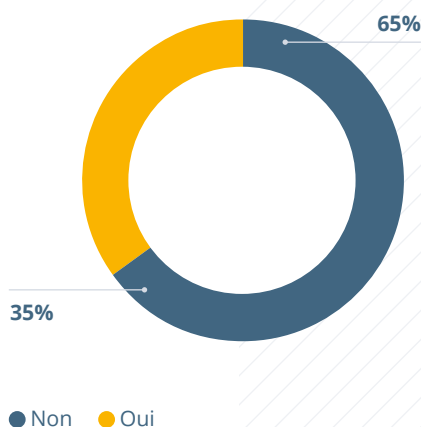
Si l'implication des ménages en faveur des rénovations globales est nécessaire, les entreprises ont également des **marges de progression**, notamment vis-à-vis de la **coordination entre les différentes entreprises du bâtiment sur les chantiers**. En effet, les entreprises interrogées lors des entretiens de cadrage de la phase 1 de l'étude ont mis en relief les **difficultés de coordination** auxquelles elles font face lors de rénovations globales puisque plusieurs corps de métiers interviennent simultanément.

**Par ailleurs, la rénovation énergétique ne pourra pas se faire en comptant exclusivement sur les grandes entreprises.** En effet, chacune des professions doit **apprendre à collaborer et les groupements d'entreprises semblent être une solution appropriée** pour relever ce défi. Aujourd'hui lorsque les entreprises collaborent, quelle que soit leur taille, le groupement d'entreprises est utilisé par environ 1 entreprise sur 10.

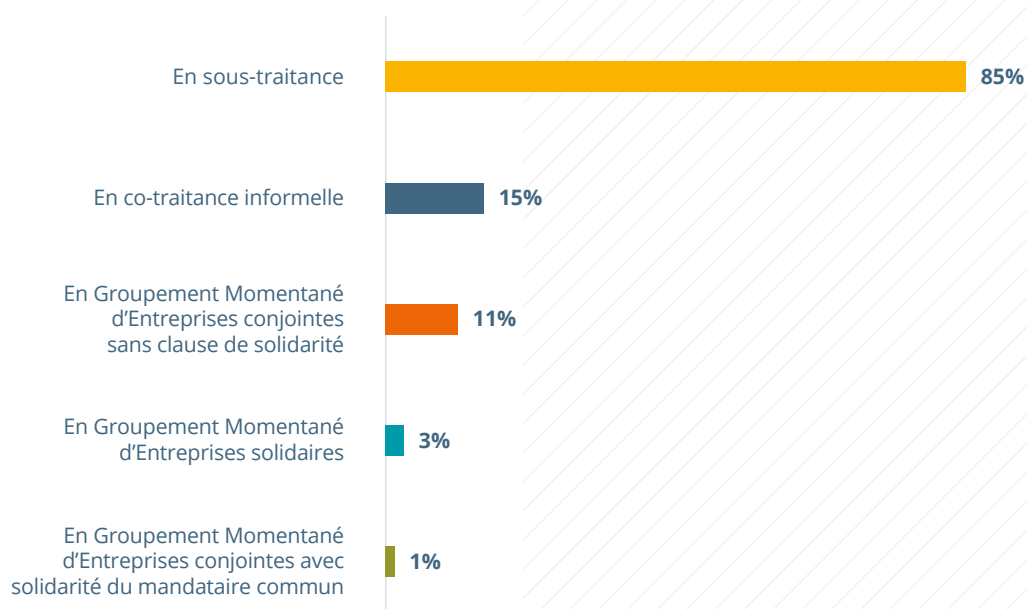
La rénovation globale peut ne pas être totalement réalisée à un instant T. La réalisation par étape est souvent nécessaire pour un ménage en raison de l'impact financier qu'elle représente. Elle est également plus simple en matière de coordination entre les entreprises qui prennent part au projet. Toutefois, cet échelonnement dans le temps impacte nécessairement le rythme des rénovations. Par ailleurs, une entreprise peut déclarer intervenir sur un chantier de rénovation par geste alors qu'elle intervient réellement dans un projet de rénovation globale.

## Modes de collaboration entre les entreprises du Bâtiment dans le cadre de leur activité en entretien-rénovation

VOUS APPUYEZ-VOUS SUR D'AUTRES ENTREPRISES DU BÂTIMENT POUR LA RÉALISATION DES CHANTIERS D'ENTRETIEN-RÉNOVATION ET D'ADAPTATION DE LOGEMENTS ?



LORSQUE VOUS COLLABOREZ, DE QUELLE FAÇON VOUS APPUYEZ-VOUS SUR D'AUTRES ENTREPRISES DU BÂTIMENT POUR LA RÉALISATION DES CHANTIERS D'ENTRETIEN-RÉNOVATION ET D'ADAPTATION DE LOGEMENTS ?



Face à la montée des travaux de rénovation et notamment de rénovation énergétique, **les entreprises ne disposent pas toujours de l'ensemble des compétences « métiers » nécessaires** pour pouvoir les réaliser et sont donc conduites à **collaborer et se coordonner** avec des entreprises d'autres corps de métiers. Le « **travailler ensemble** » a tout son intérêt face à des chantiers d'entretien-rénovation, rénovation énergétique ou pour l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

La **sous-traitance et la co-traitance** (connue également sous le nom de Groupement Momentané d'Entreprises) sont deux modes de collaboration qui permettent de **mutualiser** temporairement les **moyens financiers, matériels, économiques** et les **compétences** des entreprises pour la bonne réalisation des chantiers. La sous-traitance est parfois une solution pour réaliser certains chantiers face aux difficultés de recrutement.

Les **signaux envoyés par le gouvernement** en faveur de la rénovation de logements qualifiés de passoires thermiques ou encore des chantiers de rénovation globale sont des **facteurs favorables à la collaboration** entre les entreprises du Bâtiment. Ces **collaborations** doivent se faire, que ce soit en sous-traitance ou co-traitance, dans un **rapport équilibré** entre les entreprises d'un point de **vue économique, juridique, financier et assurantiel**.

**Plus d'1/3 des entreprises s'appuient sur d'autres entreprises du Bâtiment** dans le cadre des chantiers d'entretien rénovation et d'adaptation des logements, en majeure partie via la sous-traitance. Cette part augmente au sein des entreprises qui réalisent de la rénovation énergétique ou des chantiers de rénovation globale (plus de 40 %). Il existe un lien entre le positionnement sur la rénovation énergétique et la collaboration avec d'autres entreprises. Cette corrélation pourrait éventuellement se renforcer dans les années à venir pour répondre à la demande de travaux en rénovation globale ou par bouquet de travaux.

**La part des entreprises qui collaborent augmente pour celles qui ont une activité dans le gros œuvre** : 41 % des entreprises le font contre 31 % des entreprises du second œuvre (différence significative statistiquement). L'INSEE le confirme également : « Les entreprises de gros-œuvre ont plus souvent tendance à sous-traiter une partie de leurs travaux<sup>13</sup> ».

Par région, l'enquête nous montre que les **entreprises d'Île-de-France** (49 %) **collaborent plus** que les entreprises de province (32 %). L'explication réside certainement dans le fait que cette région abrite une part plus significative de logements collectifs et des chantiers de taille plus conséquente qui demandent une multiplicité de travaux donc d'une collaboration plus importante.

**Parmi les 35 % des entreprises du Bâtiment qui collaborent** (cf. graphique p. 19), les entreprises le font **majoritairement en sous-traitance** (85 % de celles qui collaborent). Près des 3/4 des entreprises mobilisent exclusivement la sous-traitance comme mode de collaboration (cf. graphique de droite p. 19).

La **co-traitance informelle**, qui est orale, est utilisée par **15 %** des entreprises qui collaborent.

Le **Groupement Momentané d'Entreprises conjointes sans clause de solidarité** est sollicité, quant à lui, par **11 %** des entreprises qui collaborent.

Les entreprises d'Île-de-France qui collaborent davantage le font également à une majorité en sous-traitance (95 %). Le Groupement Momentané d'Entreprises conjointes sans clause de solidarité est uniquement utilisé par les entreprises de provinces (14 %) <sup>14</sup>.

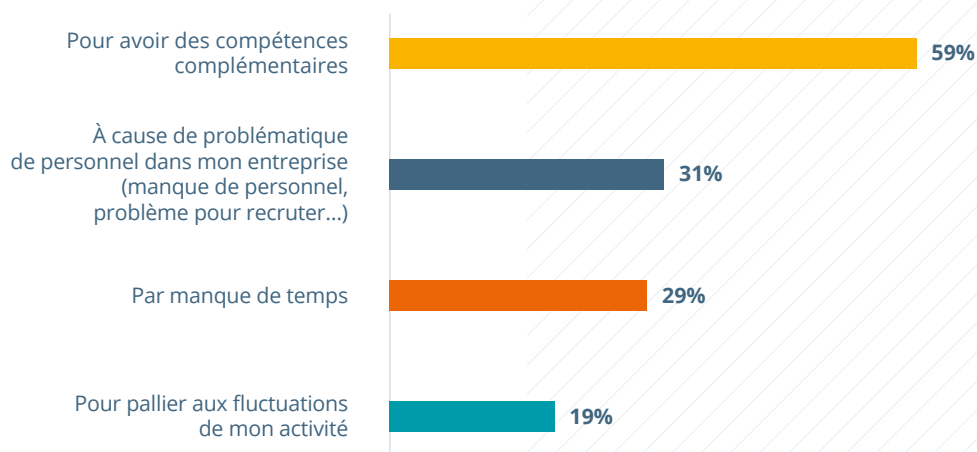
À noter, cette collaboration avec d'autres entreprises peut se passer plus ou moins bien. Le savoir-être est la qualité première qui est requise et exprimée vis-à-vis de cette collaboration, suivi des compétences organisationnelles. De plus, lors de la **collaboration**, les entreprises s'attachent à garder un **interlocuteur unique** face au client.

La problématique des **délais de disponibilité des matériaux** impacte grandement l'organisation des chantiers (rallongement des délais, contrainte supplémentaire pour organiser les différentes interventions des professionnels, etc.) et joue donc un rôle dans l'exécution de la collaboration entre les professionnels du Bâtiment.

Les **entreprises qui collaborent avec d'autres entreprises du Bâtiment** le font pour diverses raisons (cf. détail dans le graphique ci-après) :

- **Plus de la moitié le font pour avoir accès à des compétences complémentaires**
- **Près d'1/3 à cause de problématique de personnel dans leur entreprise** (manque de personnel, problèmes pour recruter)
- **Près d'1/3 par manque de temps**
- **Près de 20 % pour pallier les fluctuations de leur activité.**

#### POUVEZ-VOUS ME CITER LES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS FAITES APPEL À UNE AUTRE ENTREPRISE DU BÂTIMENT ?



<sup>14</sup> Enquête auprès de 600 entreprises du Bâtiment ayant une activité en entretien-rénovation (hors entreprises réalisant exclusivement une activité en neuf) – Observatoire des métiers du BTP.

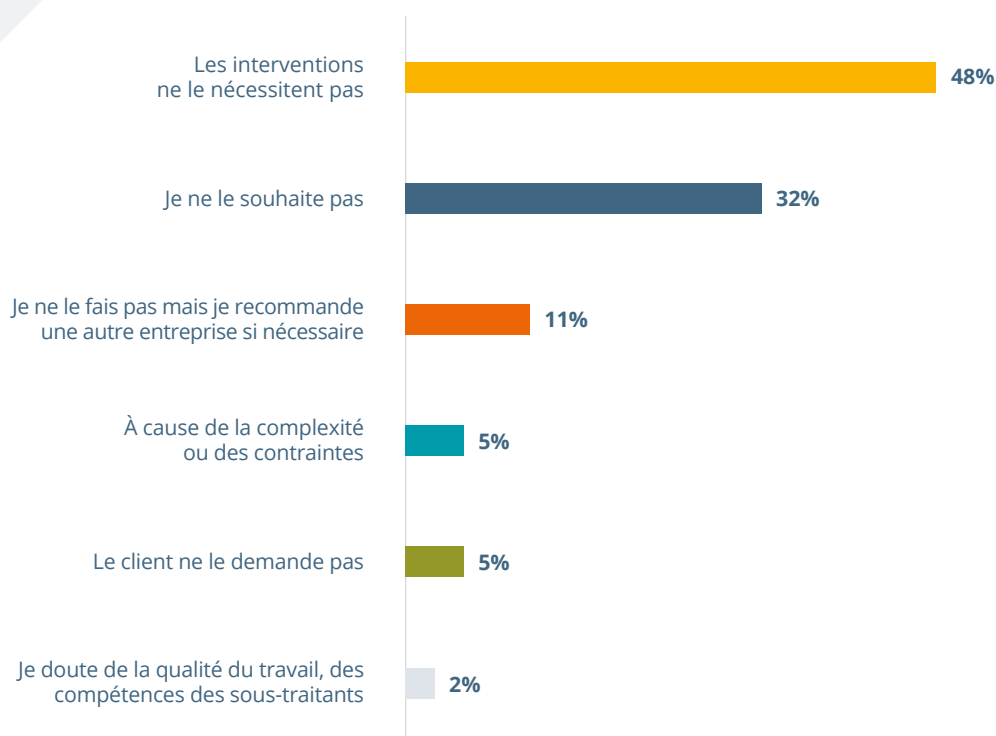
Lorsque les entreprises réalisent plus de 2/3 de leur activité en rénovation énergétique, elles sont près de **75 % à collaborer avec d'autres entreprises** pour avoir des **compétences complémentaires**.

Même certaines entreprises générales déclarent collaborer avec d'autres entreprises pour avoir des compétences complémentaires et par manque de temps. Ces entreprises doivent distinguer les travaux qu'elles réalisent elles-mêmes et ceux qu'elles sous-traitent.

Parmi les entreprises qui ne collaborent pas, près de la moitié déclarent que les interventions ne le nécessitent pas et 1/3 qu'elles ne le souhaitent pas.

**POUVEZ-VOUS ME CITER LES RAISONS POUR LESQUELLES VOUS NE FAITES PAS APPEL À UNE AUTRE ENTREPRISE DU BÂTIMENT ?**

363 répondants



**11 % des entreprises** qui ne collaborent pas **recommandent tout de même aux clients**, si nécessaire, **une autre entreprise du bâtiment**. Le cas échéant, l'image de l'entreprise qui a effectué la recommandation est engagée, ce qui représente un risque (si le client est insatisfait de la qualité des travaux).

### Collaboration en amont, à la réalisation et à la livraison du chantier entre les entreprises du Bâtiment dans le cadre de leur activité en entretien-rénovation

L'enquête a permis d'approfondir à quelles étapes les entreprises collaborent lors de leurs chantiers d'entretien-rénovation que ce soit en amont du chantier, lors de la réalisation et/ou à la livraison de celui-ci.

En amont du chantier :

- **Elles sont 2/3 à réaliser le phasage des travaux en collaboration.** Les entreprises du Sud-Ouest sont plus de 80 % à réaliser cette étape en collaboration. Ceci peut s'expliquer par l'appétence plus forte des entreprises de cette région pour le Groupement Momentané d'Entreprises Conjointes sans clause de solidarité où la part des entreprises qui utilisent ce modèle quand elles collaborent monte à 31 % contre 11 % pour l'ensemble des entreprises.
- **Plus de la moitié à élaborer la proposition de travaux et à choisir les solutions techniques et matériaux en collaboration.**
- Elles sont 1/3 à conseiller les clients sur les aides financières en collaboration avec les autres entreprises.

Lors de la réalisation du chantier :

- **Plus de 80 % anticipent et gèrent les aléas avec les autres entreprises et communiquent pour transmettre les informations et consignes d'exécution** aux salariés et aux autres entreprises. Au sein des entreprises d'Île-de-France, ce taux monte à 93 % notamment car les entreprises de cette région ont plus l'habitude de collaborer que dans les entreprises des autres régions.
- **Près de 80 % mettent en place un suivi de chantier à l'aide d'outils spécifiques ou de réunions** avec les autres entreprises.
- **Près de 2/3 désignent un interlocuteur unique** qui se charge du suivi et de la coordination de l'ensemble des entreprises et de la relation avec les clients.

Lors de la livraison du chantier :

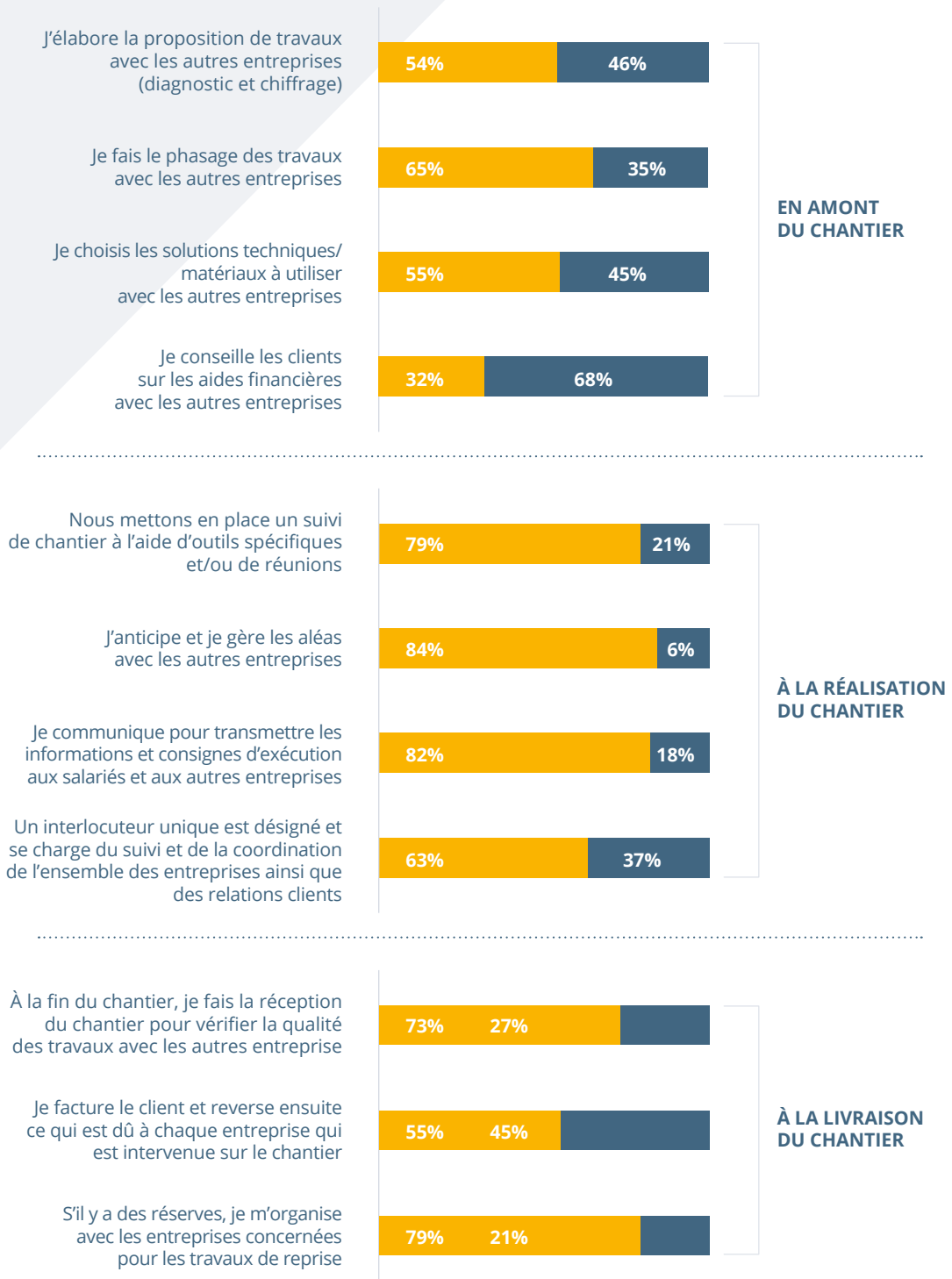
- **Près de 80 % des entreprises s'organisent avec les autres entreprises s'il y a des réserves.**
- **Près de 3/4 réceptionnent le chantier pour vérifier la qualité des travaux avec les autres entreprises.**
- Plus de la moitié facturent le client et reversent ensuite ce qui est dû à chaque entreprise du Bâtiment qui est intervenue. Il est à noter qu'en co-traitance, chaque cotraitant doit être réglé directement par le client.

Lors des chantiers d'entretien-rénovation, la part des entreprises qui gèrent les aléas et les réserves avec les autres entreprises est prépondérante. Un axe d'amélioration en termes de collaboration est à envisager lors de phase en amont du chantier, phase où la collaboration est un peu moins présente.

**EN AMONT, À LA RÉALISATION OU À LA LIVRAISON DU CHANTIER D'ENTRETIEN-RÉNOVATION  
COMMENT SE DÉROULE LA COLLABORATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES DU BÂTIMENT ?**

237 répondants

● Oui ● Non









# OBLIGATIONS, INCITATIONS ET CONJONCTURE AUTOUR DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION

- Synthèse des obligations et incitations pour l'entretien-rénovation des bâtiments résidentiels et non résidentiels
- Synthèse des éléments en faveur et en défaveur d'une croissance du marché de l'entretien-rénovation

## ✓ Synthèse des obligations et incitations pour l'entretien-rénovation des bâtiments résidentiels et non résidentiels

Il existe depuis des décennies des **obligations d'entretien et de mises aux normes des bâtiments** afin d'assurer la **sécurité et la qualité sanitaire** des bâtiments résidentiels et non résidentiels.

Citons notamment, l'entretien des équipements de chauffage, des ascenseurs, des cheminées, ravalement de façade, mise aux normes des installations électriques, issues de secours, accessibilité pour les ERP (Etablissement Recevant du Public), traitement de certains matériaux (plomb, amiante...) etc.

Cependant jusqu'à fin 2022, il n'y avait **aucune réelle obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique**.

### Calendrier des obligations réglementaires

|      |  |
|------|--|
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>25 août</b> : Interdiction de hausse des loyers des logements « passoires énergétiques » classés F ou G lors d'un renouvellement ou nouveau contrat de location</li> </ul>   |
| 2023 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1<sup>er</sup> janvier</b> : <b>Interdiction de louer</b> les logements <b>très énergivores</b> (consommant plus de 450 kWh/m<sup>2</sup> par an)</li> </ul>   |
| 2024 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DPE obligatoire pour les copropriétés de plus de 200 lots</li> </ul>  |
| 2025 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Interdiction de louer</b> un logement de <b>classe G</b></li> <li>• DPE obligatoire pour les copropriétés entre 50 et 200 lots</li> <li>• Audit énergétique obligatoire avant la mise en vente d'un logement classé E</li> </ul> |
| 2026 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• DPE obligatoire pour les copropriétés de moins de 50 lots</li> </ul>  |
| 2028 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Interdiction de louer</b> un logement de <b>classe F</b></li> </ul>  |
| 2034 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Interdiction de louer</b> un logement de <b>classe E</b></li> <li>• Audit énergétique obligatoire avant la mise en vente d'une monopropriété classée D</li> </ul>  |

Ces dernières années les politiques publiques ont eu pour objectif de **sensibiliser les maîtres d'ouvrage et d'inciter à une meilleure prise en compte de la performance énergétique du bâti** avec des dispositifs tels que l'obligation du Diagnostic de Performance Énergétique pour les nouveaux contrats de vente ou de location de logements (2006), l'obligation d'audits énergétiques pour les copropriétés privées de 50 logements et plus (2012), l'obligation d'étudier l'intérêt économique de « travaux d'isolation embarquée » en cas de travaux lourds tels que des ravalements de façade, de réfection de toiture (2017) etc.

La mise en œuvre de l'interdiction de location des passoires thermiques dès 2023 et le décret tertiaire - dispositif éco énergie tertiaire » (Deet) - marquent un **tournant dans la réglementation avec des obligations de réalisation de travaux énergétiques** sous peine de sanctions.

### Tableau récapitulatif des incitations liées à l'entretien-rénovation

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre depuis les années 2000, une **politique publique sous la forme d'aides financières et fiscales** afin de déclencher la décision de rénovation chez les propriétaires.

| INTITULÉ DE L'AIDE            | CIBLE  | OBJECTIF / DESCRIPTION   | VALEUR / NATURE  | DEPUIS  |
|-------------------------------|--|--|--|---|
| <b>MaPrimeRénov'</b>          | Propriétaires occupants<br>Propriétaires bailleurs                         | Financement des travaux d'isolation*, de chauffage*, de ventilation ou d'audit énergétique.<br><i>*sauf isolation combles et planchers et PAC15 air-air</i><br>Conditions : logement de min. 15 ans (sauf cas particulier), travaux par des professionnels labellisés RGE <sup>16</sup> , résidence principale.  | Montant variable selon le revenu fiscal et la nature des travaux.<br>Ex-chaudière à granulés :<br>4 000 à 10 000 €<br>Plafond : 20 000 € sur 5 ans                           | 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour les propriétaires occupants et<br>1 <sup>er</sup> juillet 2021 pour les propriétaires bailleurs |
| <b>MaPrimeRénov' Sérénité</b> | Propriétaires occupants dont les ressources sont modestes et très modestes | Financement des travaux de rénovation énergétique globale avec gain énergétique d'au moins 35 % et d'atteindre au moins la classe E sur l'étiquette énergie du DPE <sup>17</sup> .<br>Conditions : logement de min. 15 ans n'ayant pas bénéficié d'un PTZ <sup>18</sup> , acquisition de moins de 5 ans, travaux par professionnels labellisés RGE, résidence principale, revenus modestes ou très modestes, accompagnement obligatoire. | Pourcentage des travaux :<br>- 50 % du total pour les revenus très modestes dans la limite de 17 500€<br>- 35 % du total pour les revenus modestes dans la limite de 12 250€ | 1 <sup>er</sup> janvier 2022<br><br>Revalorisation au 1 <sup>er</sup> février 2023  |

15 PAC : Pompe à chaleur

16 RGE : Reconnu garant de l'environnement

17 DPE : Diagnostic de performance énergétique

18 PTZ : Prêt à taux zéro

## DANS LE BÂTIMENT

| INTITULÉ DE L'AIDE                           | CIBLE  | OBJECTIF / DESCRIPTION   | VALEUR / NATURE   | DEPUIS  |
|--|--|--|---|---|
| <b>MaPrimeRénov' Copropriété</b>             | Syndicat de copropriétaires                        | <p>Finance les travaux de rénovation énergétique des parties communes qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique de la copropriété (35 % minimum de gain énergétique après travaux).</p> <p>Conditions :<br/>La copropriété doit être composée d'à minima 75 % de résidences principales et être immatriculée au registre des copropriétés.</p> <p>Travaux réalisés par des professionnels RGE, accompagnés par une AMO<sup>19</sup>.</p> | <p>25 % du montant des travaux avec un maximum de 6 250 €/logement</p> <p>30 % du montant de la prestation AMO avec un maximum de 180 € / logement et un minimum de 900 € d'aide par copropriété.</p> <p>Bonus « sortie de passoire » de 500 € par logement.</p> <p>Bonus « Bâtiment Basse Consommation » de 500 € par logement.</p> <p>1 500 € pour les ménages aux revenus modestes et 3 000 € pour les très modestes</p> | <p>1<sup>er</sup> janvier 2021</p> <p>Revalorisation des aides au 1<sup>er</sup> février 2023</p> |
| <b>MaPrime Adapt'</b>                        | Propriétaires occupants de 70 ans ou plus          | <p>Finance une partie des travaux qui permettent d'assurer une meilleure sécurisation du domicile : barre d'appui, toilettes ergonomiques, élargissement des ouvertures, chemin lumineux...</p>  | <p>50 % pour les ménages modestes</p> <p>70 % pour les ménages très modestes dans la limite d'un plafond de 5 600 €</p>   | 1 <sup>er</sup> janvier 2024  |
| <b>Bonus « Bâtiment Basse Consommation »</b> | Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs | <p>Cette bonification concerne uniquement les travaux de rénovation globale qui permettent l'atteinte de l'étiquette énergie A ou B.</p> <p>Conditions : logement de min. 15 ans, résidence principale, avoir réalisé un audit énergétique, travaux par des professionnels labellisés RGE.</p>   | 1 500 €   | 1 <sup>er</sup> janvier 2021  |
| <b>Bonus « sortie de passoire »</b>          | Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs | <p>Concerne uniquement les travaux de rénovation globale qui ambitionnent de sortir du statut de passoire énergétique (DPE F ou G) pour atteindre un DPE classe E, voire D ou mieux.</p> <p>Conditions : logement de min. 15 ans, classé F ou G avant travaux, résidence principale, avoir réalisé un audit énergétique, travaux par des professionnels labellisés RGE.</p>  | <p>Montant variable selon le revenu fiscal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1500 € ménages très modestes ou modestes</li> <li>- 1000 € revenus intermédiaires,</li> <li>- 500 € hauts revenus</li> </ul>  | 1 <sup>er</sup> janvier 2023  |

| INTITULÉ DE L'AIDE          | CIBLE   | OBJECTIF / DESCRIPTION   | VALEUR / NATURE  | DEPUIS   |
|-----------------------------|---|--|--|--|
| <b>CEE</b>                  | Tous : propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, syndicats de copropriété | Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) oblige les fournisseurs d'énergies (gaz, fioul, électricité) à inciter les propriétaires à réaliser des économies d'énergie sur des périodes données.<br>Conditions : logement de min. 2 ans, travaux par des professionnels labellisés RGE. | Forfait selon travaux réalisés   | Depuis 2006<br>5 périodes depuis :<br>- 1 <sup>ère</sup> : 2006 - 2010<br>- 2 <sup>ème</sup> : 2011 à 2014<br>- 3 <sup>ème</sup> : 2015 à 2017<br>- 4 <sup>ème</sup> : 2018 à 2021<br>- 5 <sup>ème</sup> : 2022 à 2025 |
| <b>Eco-Prêt à taux zéro</b> | Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs                                | Financement des travaux de rénovation énergétique dans un logement. C'est un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 50 000 €.<br>Conditions : logement de min. 2 ans, travaux par des professionnels labellisés RGE.  | Montant variable en fonction du nombre de lot de travaux, jusqu'à 50 000 € |  |
| <b>TVA 5,5%</b>             | Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, locataires                    | S'applique aux travaux de rénovation énergétique, qu'il s'agisse de dépenses en faveur d'économie d'énergie, d'isolation thermique ou d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable.<br>Conditions : logement de mini. 2 ans affecté à un usage d'habitation.      |  |  |

### **Incertitude pour le marché de l'entretien-rénovation et complexité d'accès au marché de la rénovation énergétique aidée**

Malgré ces incitations, **l'incertitude est présente à plusieurs niveaux** (prix de l'énergie, accès aux crédits...). Du côté des ménages, au-delà du coût financier, l'idée d'**entamer des démarches** au regard de la **complexité administrative** et de l'évolution des aides mises en place représente un **frein** : soit par la création/suppression de dispositifs dans leur globalité, soit par l'évolution des modalités d'éligibilité ou de prise en charge au sein d'une aide déjà existante (ex : Ma Prime Rénov). Ainsi, des ménages qui pouvaient prétendre à une aide importante voient le montant accordé diminuer ou ne plus être éligible et renoncer à effectuer les travaux.

Du côté des entreprises, la **complexité d'accès au marché de la rénovation énergétique aidée** impacte négativement leur offre de travaux. Cette complexité se matérialise par le **respect de diverses obligations** (obtention du label RGE par exemple), la **compréhension des différentes aides** (pour accompagner leurs clients), la mise en œuvre de **démarches administratives spécifiques**. Ces éléments sont des **obstacles supplémentaires non négligeables**. Si certaines entreprises de plus grandes tailles ont été contraintes d'embaucher pour faire face à cette charge administrative supplémentaire, toutes n'ont pas la possibilité de recourir au recrutement. **Ainsi, des artisans qualifiés et compétents renoncent totalement au marché aidé de la rénovation énergétique pour éviter les contraintes citées précédemment.**

Paradoxalement, cette **complexification défavorise les petites entreprises** du Bâtiment et contribue au développement d'entreprises qui n'ont pas forcément le savoir-faire technique pour répondre à la demande des chantiers de rénovation, notamment énergétique. Elles profitent de leurs compétences commerciales et administratives en maîtrisant les aides à la rénovation pour ne vendre que des travaux aidés, souvent, aux dépens de la bonne qualité des travaux.

## Synthèse des éléments en faveur et en défaveur d'une croissance du marché de l'entretien-rénovation

|                               | ÉLÉMENTS EN FAVEUR   | ÉLÉMENTS EN DÉFAVEUR  |
|-------------------------------|--|---|
| Réglementation et incitations | <p><b>Stratégie nationale Neutralité Carbone qui se traduit par différentes réglementations &amp; incitations</b></p> <p><b>Aides au financement des travaux</b> pour les ménages, entreprises, bailleurs et collectivités.</p> <p><b>Logements : gel des loyers et interdiction progressive de louer des habitations qualifiées de passoires énergétiques</b>, audits énergétiques obligatoires → incitation à réaliser des travaux.</p> <p><b>Tertiaire</b> : Dispositif Eco Efficacité Tertiaire obligeant à une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires → va conduire à la réalisation de travaux de rénovation (isolation &amp; équipements).</p> <p><b>Sobriété foncière – Objectifs ZAN</b> → obligations progressives de privilégier le recyclage de foncier, les réhabilitations de bâtiments, le changement d'usage de bâtiment : densification, restructuration, mixité,...</p> <p><b>Crise énergétique – hausse du prix des énergies</b> → incite les propriétaires occupants de logements, les gestionnaires de parc public en particulier à réaliser des travaux d'isolation.</p> <p><b>Viellissement de la population</b> va entraîner des besoins croissants dans les années à venir d'adaptation des logements pour faciliter le maintien à domicile des personnes.</p> <p><b>Aides au financement des travaux et aménagement pour l'adaptation du logement</b> permettent de financer une partie de travaux.</p> | <p>Les <b>freins aux changements</b> induits par cet objectif de neutralité carbone peuvent entraîner des <b>délais dans la mise en œuvre</b> des nouvelles mesures et réglementations.</p> <p>La <b>stratégie de neutralité carbone n'est pas encore précisément définie</b>. C'est un choix de société majeur qui va orienter les politiques publiques, les obligations éventuelles et impacter directement le ratio construction neuve / réhabilitation, la nature des travaux sur le parc, le volume de rénovation/transformation de bâtiment et leur rythme.</p> <p>Cela signifie, pour les entreprises, des <b>incertitudes sur leur activité</b>.</p> <p>Le financement des travaux est un enjeu majeur. Les travaux de réhabilitation/ rénovation coûtent chers. Sur ce point de <b>nombreux freins</b> persistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aides changent régulièrement et sont soumises au jeu politique et aux lobbys</li> <li>- Elles sont peu lisibles (notamment pour les ménages) et difficiles d'accès</li> <li>- Crise économique, baisse de pouvoir d'achat des ménages et difficultés économiques pour certaines entreprises vont impacter les décisions de travaux</li> </ul> <p>La crise énergétique actuelle pourrait avoir également pour conséquence d'orienter les politiques vers des <b>stratégies à court-terme</b> (changement des systèmes de chauffage), <b>aux dépens de stratégie de rénovation énergétique plus globale</b>, incluant des travaux d'isolation.</p> <p><b>Accentuation du déséquilibre</b> en termes d'<b>effectifs</b> si les postes à pourvoir sont plus nombreux que les <b>ressources en main d'œuvre compétentes</b> et que le BTP ne parvient pas à attirer davantage de main d'œuvre dans ses secteurs.</p> |



## Synthèse conjoncture vis-à-vis du marché de l'entretien-rénovation

|  | ÉLÉMENTS EN FAVEUR  | ÉLÉMENTS EN DÉFAVEUR  |
|--|---|---|
| <b>Demande en entretien-rénovation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engouement des Français pour l'aménagement de leur habitat.</li> <li>Sensibilité croissante sur l'isolation et les économies d'énergie dans un contexte inflationniste.</li> <li>Maintien des deux taux réduits de TVA (5,5 % et 10 %), du dispositif MaPrimeRénov' et 5ième cycle des CEE pour soutenir les actions de rénovations énergétiques dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone.</li> <li>Le parc locatif « passoires thermiques » (classés G ou F) est estimé à 2,2 millions de logements</li> <li>Large besoin de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics pour atteindre l'objectif SNBC de - 40 % de consommation énergétique d'ici 2030.</li> <li>Investissements à mobiliser pour poursuivre la modernisation et l'accessibilité du parc immobilier de l'État et des Collectivités (près de 48 % des bâtiments ERP occupés par des services et opérateurs de l'État doivent être modernisés pour répondre aux critères d'accessibilité<sup>20</sup>).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement des travaux est un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs et les difficultés s'accroissent (hausse des taux d'intérêt...). L'indice du nombre de prêts bancaires a baissé de - 38 % à fin août 2023 sur 1 an (Observatoire Crédit Logement).</li> <li>Les ménages risquent de limiter leurs investissements en travaux de rénovation, en achat de biens immobiliers dans l'ancien à partir de 2023.</li> <li>Selon les dernières prévisions de la FNAIM, les transactions immobilières atteindraient 950 000 unités à fin 2023, soit un recul de 15 % (Notaires de France).</li> <li>Incertitude sur le maintien des taux réduits de TVA pour les travaux de rénovation non énergétique.</li> <li>Délais des procédures financières pour obtenir les aides à la rénovation.</li> <li>Effort d'investissement inédit à réaliser par l'ensemble des maîtres d'ouvrage pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique de la SNBC.</li> </ul> |
| <b>Offre des entreprises</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Large tissu d'entreprises du bâtiment qui offre un bon maillage géographique</li> <li>Maintien de l'emploi salarié dans le bâtiment à un haut niveau, avec une légère hausse de + 0,4 % à fin mars 2023, en cumul annuel<sup>21</sup>.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés de recrutement</li> <li>Difficultés à répercuter les augmentations des coûts (énergies, carburants, matériaux). Impacts sur les trésoreries et marges.</li> <li>Sur un an, à fin mars 2023, 9 300 entreprises de la construction ont été en défaillance (en hausse de 43,7 % sur un an).</li> </ul>  |
| <b>Conjoncture économique</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilisation taux chômage autour de 7,1 % en 2023.</li> <li>Maintien de la consommation des ménages, + 0,4 % en 2023.</li> <li>Épargne financière disponibles pour certains ménages. Elle s'établit à 146,2 milliards d'euros à fin mars 2023, au-dessus du niveau de 2019 (100 milliards)<sup>22</sup>.</li> <li>Hausse des investissements des entreprises et administrations publiques, en 2023, selon la Banque de France.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Fortes incertitudes pour l'économie française : évolution du PIB autour de + 0,7 % en 2023 (Banque de France).</li> <li>Confiance des ménages au plus bas et tension sur le pouvoir d'achat.</li> <li>Risque de recul de l'investissement des ménages en 2023 et 2024, selon la Banque de France.</li> <li>Inflation galopante. IPCH<sup>23</sup> : + 5,8 % en 2022 et + 4,7 % en 2023 (Banque de France).</li> <li>Forte hausse des indices sur les prix à fin mars 2023 selon l'INSEE : ICC<sup>24</sup> à + 6,6 %, BT01<sup>25</sup> à + 5,9 %, et IPEA<sup>26</sup> à + 8,9 %.</li> </ul>  |

20 Politique immobilière de l'État, document rattaché au projet de loi de finances pour 2023

21 Données brutes DARES

22 Banque de France - Épargne et Patrimoine financiers des ménages à T1 2023 - publié le 11 août 2023

23 IPCH : Indice des Prix de la Consommation Harmonisé

24 ICC : Indice des Coûts de la Construction - source INSEE

25 BT01 : Index du bâtiment - Tous corps d'état - source INSEE

26 IPEA : Indice des Prix d'Entretien-Amélioration des bâtiments - source INSEE

Au regard de la conjoncture actuelle et des indicateurs clés de l'économie française, la tendance pour le marché de la rénovation reste en hausse pour 2023. En effet, le niveau élevé des transactions immobilières dans l'ancien (qui reste toujours au-dessus du million de transactions sur les douze derniers mois en mai 2023), l'appétence des ménages pour l'acquisition immobilière et la réalisation de travaux dans leur habitat, le volume d'épargne mobilisable par les ménages et le soutien des aides à la rénovation énergétique permettraient à court terme de soutenir le marché de la rénovation.

Des freins à ce marché sont néanmoins présents et pourraient amortir la hausse du marché de la rénovation :

- Côté demande : la hausse des taux d'intérêt, les difficultés d'obtention d'un crédit, la chute de la confiance et la baisse de consommation des ménages
- Côté offre : les difficultés de recrutement.

**Globalement, les éléments en faveur d'une hausse du marché de la rénovation sont prépondérants vis-à-vis de ceux en défaveur. Malgré la crainte des particuliers face à la conjoncture actuelle, la multiplication des stratégies de l'État pour pousser la rénovation<sup>27</sup>, notamment à court terme, fonctionne puisque les Français semblent davantage sensibilisés aux économies d'énergie et plus nombreux à envisager des travaux de rénovation énergétique<sup>28</sup>.**

<sup>27</sup> Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat – Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Transition Energétique

<sup>28</sup> Etude Eni et Ifop – Habitudes de chauffage des Français





# PROJECTIONS DU MARCHÉ DE L'ENTRETIEN-RÉNOVATION : 2023-2030

· Chiffres d'affaires entretien-rénovation à l'horizon 2030

· Évolution des effectifs salariés à l'horizon 2030

## Projections du marché entretien-rénovation à l'horizon 2030

Plusieurs paramètres rendent l'exercice de prospective complexe. En effet, le contexte est très incertain au regard des tensions géopolitiques, des environnements financier et bancaire. Dans le cadre de cet exercice de prospective, nous avons établi trois trajectoires d'évolution pour l'activité entretien-rénovation des entreprises du bâtiment à l'horizon 2030.

La **trajectoire tendancielle** correspond à l'hypothèse vers laquelle le marché tend compte tenu de la conjoncture économique selon les dernières évolutions observées en juin 2023.

Dans la **trajectoire négative de crise**, nous prenons l'hypothèse que de fortes contraintes viendront perturber le secteur de l'entretien-rénovation et impacter la réalisation des chantiers.

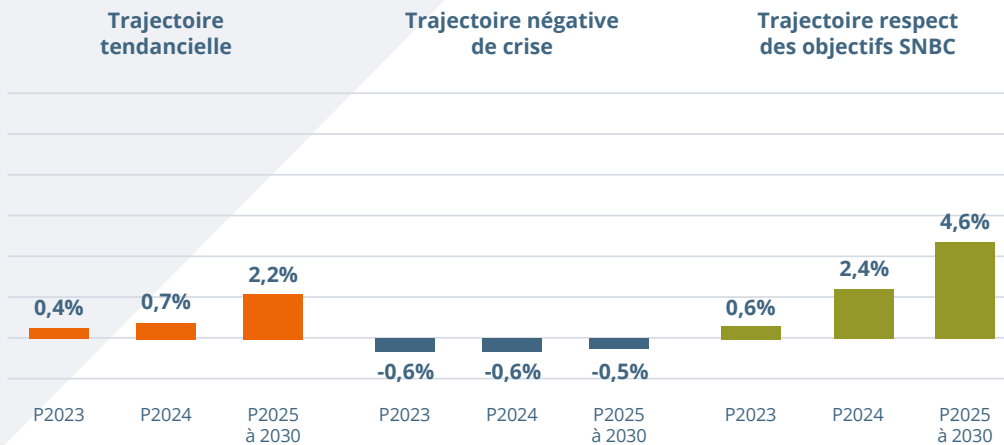
Enfin, à titre de comparaison, nous présentons la **trajectoire « respect des objectifs SNBC »** qui correspond à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement dans la Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>29</sup>. Cette trajectoire permet de souligner les leviers supplémentaires à mettre œuvre et les soutiens à mobiliser pour le secteur.

Pour chaque trajectoire, nous évoquons dans les pages suivantes, les hypothèses d'activité sur la rénovation énergétique en résidentiel, et enfin les hypothèses pour le non résidentiel.

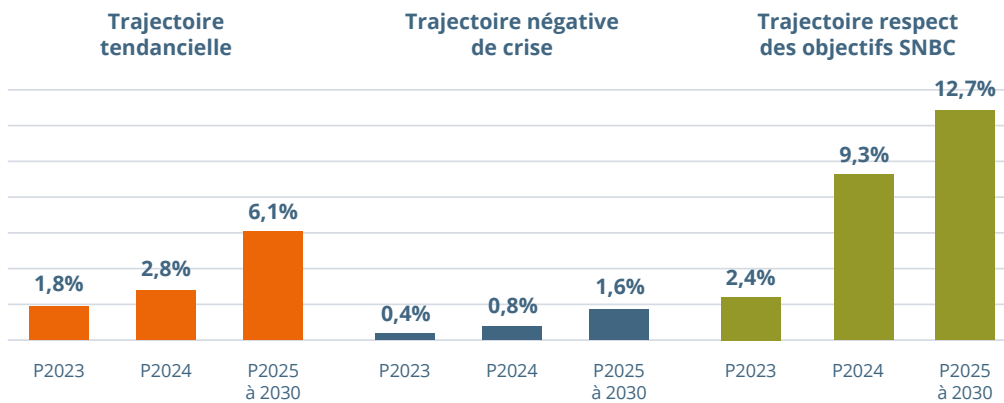
<sup>29</sup> Stratégie nationale bas-carbone – La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone - synthèse publiée en mars 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

## Synthèse des trois trajectoires

## TAUX D'ÉVOLUTION ANNUELLE EN VOLUME DE L'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ ENTRETIEN-RÉNOVATION



## TAUX D'ÉVOLUTION ANNUELLE EN VOLUME DE L'ACTIVITÉ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



### La trajectoire tendancielle

- Dans cette hypothèse prudente, et la plus réaliste actuellement, le marché de l'entretien-rénovation s'inscrirait dans une dynamique de développement modeste en 2023 et 2024, compte tenu du contexte économique préoccupant.
- L'évolution en volume serait de + 0,4 % en 2023 et de + 0,7 % en 2024 pour l'ensemble du marché de l'entretien-rénovation.
- Les travaux de rénovation énergétique seraient en croissance de + 1,8 % en 2023 puis de + 2,8 % en 2024.
- Le marché de l'entretien-rénovation retrouverait des signes plus tangibles de croissance à partir de 2025, avec une évolution annuelle en volume de + 2,2 % entre 2025 et 2030 sur l'activité.
- La rénovation énergétique serait très dynamique avec une progression annuelle de + 6,1 % entre 2025 et 2030, soutenue par une demande croissante, le maintien des dispositifs d'aides et le dynamisme des entreprises pour porter le développement de l'activité.
- Les travaux d'adaptation des logements au vieillissement de la population seraient soutenus à partir de 2024 par le dispositif MaPrim'Adapt et par le souhait marqué des aînés de rester à leur domicile en les aménageant à cet effet<sup>30</sup>.

| % d'évolution annuelle en volume de l'activité entretien-rénovation | P2023       | P2024       | P2025 à P2030 |
|---|-------------|-------------|---------------|
| <b>Évolution Activité Entretien-rénovation</b>                      | <b>0,4%</b> | <b>0,7%</b> | <b>2,2%</b>   |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>                        | <b>1,8%</b> | <b>2,8%</b> | <b>6,1%</b>   |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i>              | 0,0%        | 1,2%        | 2,2%          |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>                   | 0,0%        | 0,0%        | 0,6%          |

Cette trajectoire serait soutenue par :

- ➔ **15 milliards d'investissements supplémentaires entre 2023 et 2030 pour l'entretien-rénovation des logements et des locaux non résidentiels.**
- **Dont 6,5 milliards d'investissements supplémentaires pour rénover énergétiquement 340 000 logements par an d'ici 2030.**
- **Dont 5,5 milliards d'investissements supplémentaires pour la rénovation énergétique de locaux non résidentiels.**
  - **Soit 12 milliards d'investissements supplémentaires pour la rénovation énergétique**

<sup>30</sup> Etude publiée par le Club de l'Amélioration de l'Habitat en 2023 : 91% des personnes interrogées souhaitent vieillir et rester à leur domicile en aménageant leur logement pour cela

- **Et 0,4 milliard** d'investissements supplémentaires pour des travaux d'**adaptation des logements au vieillissement de la population**
- **Et 2,6 milliards** d'investissements supplémentaires pour les autres travaux d'entretien-rénovation.

Au regard des politiques menées (rénovation des passoires énergétiques...) et des dispositifs d'aides pour la rénovation énergétique, les économies d'énergie dans le bâtiment et la rénovation énergétique constituent une priorité stratégique pour le gouvernement face à des Français de plus en plus sensibilisés aux économies d'énergie et aux travaux de rénovation énergétique. Les entreprises du bâtiment sont bien conscientes du phénomène et prévoient donc une hausse sur ce marché.

### La trajectoire négative de crise

- Dans cette hypothèse pessimiste, nous avons envisagé que de fortes contraintes viendront perturber le secteur de l'entretien-rénovation et impacter la réalisation de nombreux chantiers.
- Ces freins au développement de l'activité, seraient notamment dû à la remise en cause des taux réduits de TVA<sup>31</sup>, des difficultés renforcées d'accès au financement pour les maîtres d'ouvrage, des tensions sur les marges et des risques économiques pour les entreprises du bâtiment.
- Le climat économique général resterait tendu et anxiogène entre 2023 et 2025, privant les maîtres d'ouvrage, professionnels et particuliers, de la visibilité indispensable pour engager des investissements en matière de réhabilitation et de rénovation énergétique.
- Seuls les travaux de rénovation énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement seraient en croissance entre 2025 et 2030.
- L'activité en entretien-rénovation serait en léger recul en 2030 par rapport à 2022.

| % d'évolution annuelle en volume de l'activité entretien-rénovation | P2023        | P2024        | P2025 à P2030 |
|---|--------------|--------------|---------------|
| <b>Évolution Activité Entretien-rénovation</b>                      | <b>-0,6%</b> | <b>-0,6%</b> | <b>-0,5%</b>  |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>                        | <i>-0,3%</i> | <i>-0,1%</i> | <i>-0,2%</i>  |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i>              | <i>-0,3%</i> | <i>-0,1%</i> | <i>-0,2%</i>  |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>                   | <i>-0,8%</i> | <i>-0,8%</i> | <i>-0,7%</i>  |



## DANS LE BÂTIMENT

- Dans le contexte inflationniste et de tension sur leur pouvoir d'achat, les ménages resteraient prudents quant aux travaux de rénovation de leur logement. L'incertitude de l'avenir et la crainte du chômage les encourageraient à conserver une épargne de précaution. La demande serait instable, les investissements immobiliers en logements et dans l'ancien seraient limités.
- La hausse exceptionnelle des prix des énergies sur 2022-2024 conduirait les ménages et les entreprises à des investissements opportunistes de rénovation énergétique. Ils remplaceraient par exemple un équipement de chauffage afin de soulager immédiatement leur facture énergétique, sans engager des travaux plus ambitieux.
- Vis-à-vis des logements sociaux, les difficultés relatives aux capacités d'autofinancement et d'investissements des bailleurs sociaux contiendraient le volume de rénovations.
- Les pouvoirs publics envisageraient de réduire les incitations et les aides à la rénovation, notamment les deux taux réduits de TVA. Le relèvement des taux de TVA pour les travaux d'entretien-rénovation dans le logement aurait un impact dissuasif pour les ménages.

### La trajectoire « respect des objectifs SNBC »

Cette trajectoire serait soutenue par 31 milliards d'investissements supplémentaires entre 2023 et 2030 pour rénover énergétiquement les logements et locaux non résidentiels.

| % d'évolution annuelle en volume de l'activité entretien-rénovation | P2023       | P2024       | P2025 à P2030 |
|---|-------------|-------------|---------------|
| <b>Évolution Activité Entretien-rénovation</b>                      | <b>0,6%</b> | <b>2,4%</b> | <b>4,6%</b>   |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>                        | <b>2,4%</b> | <b>9,3%</b> | <b>12,7%</b>  |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i>              | 0,3%        | 1,2%        | 2,2%          |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>                   | 0,0%        | 0,0%        | 0,6%          |

### Les logements résidentiels

Dans le scénario de référence de la Stratégie Nationale Bas Carbone - SNBC<sup>32</sup>, l'objectif du gouvernement est d'atteindre **500 000 rénovations de logements par an** à l'horizon 2030.

La Loi Climat et Résilience prévoit un calendrier d'interdiction de location de logements pour les passoires thermiques : d'ici 2025 les logements classés G ne pourront plus être loués, d'ici 2028 les logements classés F et d'ici 2034 les logements classés E. Pour les bailleurs sociaux, l'objectif serait ainsi de rénover les 1,5 millions de logements sociaux classés E, F, G d'ici 2030.

32 Stratégie nationale bas-carbone – synthèse publiée en mars 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

- Pour atteindre l'objectif SNBC, nos hypothèses sont une mobilisation de **21 milliards d'euros d'investissements supplémentaires entre 2023 et 2030** pour des travaux de rénovation énergétique des logements dans le parc privé et public.

#### **Les locaux non résidentiels, les bâtiments tertiaires**

Concernant les locaux non résidentiels, la stratégie SNBC est notamment portée par le « Dispositif éco énergie tertiaire » (Deet). Ce dispositif prévoit un calendrier de réduction de - 40 % d'ici 2030 de la consommation énergétique pour les bâtiments tertiaires publics et privés de plus de 1 000 mètres carrés.

Pour atteindre cet objectif, nos hypothèses sont une mobilisation de 6 milliards d'euros d'investissements pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics et de 4 milliards pour des bâtiments privés.

- Soit **10 milliards d'investissements supplémentaires entre 2023 et 2030** pour la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés.

L'annexe 4 présente plus en détails les projections de chiffre d'affaires pour l'activité entretien-rénovation à l'horizon 2030.

## Projections de l'effectif salariés à l'horizon 2030

Pour répondre à la demande de travaux d'entretien-rénovation supplémentaires à l'horizon 2030, le nombre de salariés doit progresser. En 2021, le secteur Bâtiment comptabilisait **1 106 227 emplois salariés** toutes activités confondues<sup>33</sup> dont **52 %<sup>34</sup> concernés par l'entretien-rénovation** soit environ **572 000 emplois**.

Nous avons établi deux trajectoires pour l'emploi à l'horizon 2030 :

- Une **trajectoire tendancielle** qui correspond à l'hypothèse vers laquelle le marché tend compte tenu de la conjoncture économique selon les dernières évolutions observées en septembre 2023.
- Une trajectoire « **respect des objectifs SNBC** » qui correspond à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement dans la Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>35</sup>. Cette trajectoire permet de souligner les leviers supplémentaires à mettre œuvre et les soutiens à mobiliser pour le secteur.

### Évolution de l'effectif salarié pour l'activité entretien-rénovation

À l'horizon 2030, l'estimation d'emplois supplémentaires pour l'activité entretien-rénovation est de **140 000** dans le cas d'une **trajectoire tendancielle** pour répondre aux **15 milliards d'euros** d'investissements supplémentaires (cf. p. 39). Cela ferait passer à un **total de 712 000 emplois** en 2030 contre 572 000 emplois en 2021. Aujourd'hui, l'**emploi salarié actuel** est en augmentation de **7 000 postes par an<sup>36</sup>**. Un surplus de **140 000 emplois** entre 2021 et 2030, soit sur **9 ans**, représenterait environ **11 600 emplois supplémentaires par an**, ce qui représente déjà un objectif ambitieux.

A titre de comparaison, dans le cas d'une **trajectoire avec le respect des objectifs SNBC**, le **supplément d'effectif salariés représenterait 310 000 emplois** pour répondre aux **34 milliards d'euros** d'investissements supplémentaires (cf. p. 41). Dans ces scénarios, l'activité en neuf ne s'améliore pas et une part de l'emploi salarié fléchée actuellement dans cette activité serait transférée, sous certaines conditions, vers l'activité entretien-rénovation.

<sup>33</sup> <https://dataviz.metiers-btp.fr/>

<sup>34</sup> The Shift Project - L'emploi : moteur de la transformation bas carbone - Décembre 2021

<sup>35</sup> Stratégie nationale bas-carbone - La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone - synthèse publiée en mars 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

<sup>36</sup> CERC - Conjoncture nationale et interrégionale de la filière Construction - Juillet 2023

### SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉS EN ENTRETIEN-RÉNOVATION POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE À L'HORIZON 2030

- Trajectoire tendancielle
- Trajectoire respect des objectifs SNBC



### Évolution de l'effectif salariés pour l'activité rénovation énergétique

Plus spécifiquement, pour les emplois concernant la demande d'activité en **rénovation énergétique**, il est estimé à **208 000 emplois salariés**<sup>37</sup> concernés en 2021 par la rénovation énergétique (soit environ 36 % des emplois).

À l'horizon 2030, dans le cas d'une **trajectoire tendancielle**, nous estimons une augmentation à **110 000 emplois** entre 2021 et 2030 pour répondre aux **12 milliards d'euros** d'investissements supplémentaires (cf. p. 39) et pour atteindre ainsi un **total de 318 000 emplois** en 2030 pour l'activité en rénovation énergétique contre 208 000 emplois en 2021.

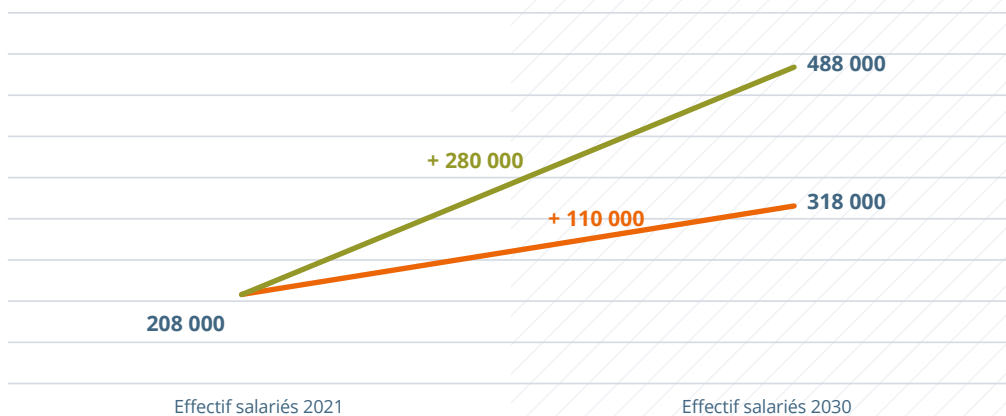
À titre de comparaison, pour une **trajectoire avec le respect des objectifs SNBC** cela mènerait à une augmentation de l'effectif salariés de **280 000 emplois** entre 2021 et 2030 pour répondre aux **31 milliards d'euros** d'investissements supplémentaires (cf. p. 41).

<sup>37</sup> ADEME – Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur du bâtiment résidentiel – Septembre 2022

DANS LE BÂTIMENT

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉS EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
POUR LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE À L'HORIZON 2030

- Trajectoire tendancielle
- Trajectoire respect des objectifs SNBC





## COMPÉTENCES ET FORMATIONS

- Compétences spécifiques à l'entretien-rénovation
  - Évolution des compétences et des métiers
    - Acquisition des compétences
      - Formations
- Le développement durable et ses impacts environnementaux et sociaux au sein des entreprises du Bâtiment

## Compétences spécifiques à l'entretien-rénovation<sup>38</sup>

La **bonne réalisation des chantiers d'entretien-rénovation ou de rénovation énergétique** nécessite à la fois des **compétences spécifiques** mais également des **compétences similaires à la construction neuve**. Toutefois, dans le dernier cas, leur **exercice est plus complexe et difficile** dans l'entretien-rénovation (celles-ci sont signalées par un astérisque) comme en témoignent les entreprises du Bâtiment et les organismes de formation interrogés.

« Il y a plein de questions qui se pose lorsqu'on travaille sur un chantier en rénovation que les entreprises ne se posent pas quand elles ne font que du neuf. Ce sont des compétences qui doivent intégrer l'environnement dans lequel on est, qui n'est pas un environnement de neuf. »

Chargé de mission formation



Chaque fonction de l'entreprise est concernée par des compétences différentes. Elles sont classées par ordre d'importance.

- **Fonction études et conception du chantier :**
  - Établir un diagnostic précis avant de définir la nature des travaux à réaliser afin de : respecter la sécurité et préserver la santé des personnes, respecter et adapter au mieux son intervention par rapport à l'existant.
  - Calculer le chiffrage prévisionnel des travaux\*.
  - Comprendre précisément les besoins des clients par une communication / un dialogue adapté\*.
  - Identifier les solutions techniques à mobiliser et les matériaux à utiliser pour un bâtiment ancien.
  - Déterminer le phasage des travaux\*.
  - Dessiner les plans de rénovation.
  - Informer le client sur la nature du chantier et de son périmètre.
  - Générer une maquette numérique pour les chantiers de réhabilitation lourde.
  - Déterminer l'implantation des éléments de structure/techniques.
  - Conseiller le client sur les aides financières.
- **Fonction encadrement du chantier :**
  - Coordonner les travaux avec les autres corps d'état/sous-traitants\*.
  - Communiquer avec les autres corps d'état/sous-traitants à toutes les étapes du chantier\*.
  - Anticiper et traiter les aléas (exemple : mur qui s'effondre...).
  - Transmettre les informations et les consignes d'exécution aux salariés\* en étant pédagogue.
  - Produire un ouvrage selon les critères prévus dans le cahier des charges.
  - Faciliter la transmission des savoir-faire au sein de l'équipe\*.

<sup>38</sup> Observatoire des métiers du BTP, *Les mutations dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics*, 2021  
 Observatoire des métiers du BTP, *La fonction études dans les entreprises du bâtiment*, 2018  
 Observatoire des métiers du BTP, *Étude sur les fonctions d'encadrement de chantier du BTP*, 2017

- **Fonction de production (exécution du chantier) :**
  - Connaître les différents matériaux afin de les adapter au bâtiment ancien.
  - Mettre en œuvre la démolition, la dépose d'un élément existant dans le bâti ancien.
  - Identifier l'impact et les limites de son intervention pour garantir la performance énergétique attendue, en respectant/préservant les interventions des autres corps d'état.
  - Réaliser et contrôler la conformité de l'ensemble des interventions de son métier adaptées aux spécificités des chantiers de rénovation énergétique pour atteindre la performance attendue.
  - Écouter les clients et les questionner afin de préciser leurs besoins et proposer les prestations adaptées\*.
  - Adopter un comportement professionnel en adéquation avec un chantier occupé (ponctualité, courtoisie...).
  - Sécuriser/ranger/nettoyer le périmètre de l'intervention sans porter atteinte au reste de la structure qui ne fait pas l'objet de travaux.
  - Informer son responsable si un aléa survient et suivre ses instructions\*.
  - Participer à la transmission des savoir-faire auprès des membres de l'équipe.
- **Fonctions supports/gestion & administration :**
  - Calculer sa marge commerciale et l'adapter/la réviser régulièrement (répercussion des hausses des prix sur les devis clients).
  - Rédiger la proposition de travaux la plus appropriée pour répondre aux besoins des clients et parvenir à conclure une vente via un argumentaire adapté\*.
  - Développer des compétences de gestion administrative pour le montage de dossiers d'aides financières.
  - Gérer les documents administratifs liés aux aides financières.
  - Rédiger des réponses aux appels d'offres liés aux marchés publics.
  - Développer les compétences de ses salariés en particulier pour les travaux de rénovation et de rénovation énergétique en s'appuyant sur des organismes de formation ou des CFA.
  - Présenter des chantiers pour conserver la qualification RGE.



De plus, les entreprises du Bâtiment ont décrit la complexité que demandent les chantiers d'entretien-rénovation :

« Savoir-faire du métier car il faut trouver des solutions à chaque problème »

Entreprise d'installations sanitaires – 0 à 10 salariés

« Technicité, la rigueur, la maîtrise des matériaux »

Entreprise de peinture – 0 à 10 salariés

« Analyser le chantier et adapter la technique »

Entreprise de maçonnerie – 0 à 10 salariés

« Être rigoureux et précis, chaque chantier est différent et donc il faut être attentif »

Entreprise de peinture – 0 à 10 salariés

« Savoir estimer le temps passé sur un chantier par rapport au coût estimé »

Entreprise de maçonnerie – 0 à 10 salariés

« Être organisé, bon relationnel, prendre des initiatives, savoir-faire un devis, bien comprendre les besoins du client, savoir vulgariser la technique pour pouvoir la retranscrire aux clients »

Entreprise de charpente – 11 à 49 salariés



## Spécificités en entretien-rénovation par rapport à la construction neuve

Lors des entretiens qualitatifs, certaines entreprises ont fait part de leurs **craintes quant à la baisse de l'activité sur le marché du neuf**. Des entreprises portées exclusivement sur la construction neuve pourraient basculer leur activité sur le marché de la rénovation, alors qu'elles n'auraient pas nécessairement les compétences adéquates. Les **chantiers de construction neuve ne sont pas à traiter de la même façon que les chantiers d'entretien-rénovation**, en voici notamment certaines spécificités :

| ÉTAPE DU CHANTIER                 | CHANTIERS NEUFS  | CHANTIERS EN ENTRETIEN-RÉNOVATION  | CHANTIERS EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE   |
|-----------------------------------|--|--|---|
| <b>Diagnostic des travaux</b>     | Diagnostiques techniques obligatoires  | Diagnostic plus pointu du bâti existant qui doit permettre d'anticiper les aléas, de phaser au mieux le chantier et d'adapter les solutions utilisées par rapport à l'existant | Prise en compte de l'installation déjà existante pour adapter les matériaux et solutions qui peuvent s'intégrer dans l'environnement déjà présent (système de chauffage, de tuyauterie, etc.) |
| <b>Chiffrage du chantier</b>      | Durée du chantier plus courte<br>Calcul du nombre de jours de chantier plus normalisé                    | Notions de risques et d'aléas plus importantes<br>Durée du chantier plus importante  | Prise en compte des primes dans le chiffrage des chantiers et dans la trésorerie (avance des aides)   |
| <b>Capacité de conseil</b>        | Le maître d'œuvre joue davantage le rôle d'interlocuteur unique  | Les conseils ne sont pas portés uniquement par le dirigeant de l'entreprise ou les commerciaux mais aussi par les ouvriers qui se retrouvent en face à face avec le client     | Les clients attendent des entreprises du conseil notamment sur les aides financières auxquelles ils sont éligibles et les solutions qui peuvent s'intégrer dans leur logement à rénover       |
| <b>Gestion administrative</b>     | Commandes, factures, gestion du personnel, organisation des chantiers                                    | Commandes, factures, gestion du personnel, organisation des chantiers  | Montage des dossiers d'aides financières  |
| <b>Coordination des travaux</b>   | Intervention déterminée dans le temps et la durée. Polyvalence moindre car les corps d'état se succèdent | Polyvalence exigée par des interventions sur chantier plus courtes et séquencées que le neuf et simultanées avec d'autres corps d'état   | Collaboration et coordination avec les différents corps de métiers notamment lors de rénovation globale ou bouquet de travaux (isolation, chauffage, etc.)                                    |
| <b>Connaissance des matériaux</b> | Répondre au cahier des charges imposé ou au choix du client tout en le conseillant                       | Connaissance poussée des matériaux pour les adapter au mieux dans l'ancien bâti tout en tenant compte de l'existant (tous les produits et matériaux ne sont pas adaptés)       |   |

## Évolutions des compétences et des métiers

La **formation au sein des entreprises du Bâtiment** est un **facteur clé de qualité des travaux**. Elle permet de **maîtriser** les techniques de vente, les outils numériques, d'adopter une bonne organisation et d'aider les entreprises à s'adapter aux évolutions des métiers auxquelles elles font face.

Lors de l'enquête menée auprès des 600 entreprises du Bâtiment, **le premier besoin de montée en compétences** annoncé par les entreprises **concerne les compétences techniques** (installation, mise en œuvre de solutions techniques ou de produits, etc.).

« Produits biosourcés ou éco-sourcés »

Entreprise d'isolation – 0 à 10 salariés

« Formation pour pose de panneaux solaires »

Entreprise d'électricité – 0 à 10 salariés

« Avoir des formations et des qualifications en RGE »

Entreprise de finitions – 0 à 10 salariés

« Avoir une formation sur les nouveaux matériaux »

Entreprise de plâtrerie-plaquiste – 0 à 10 salariés

« La manipulation de fluides et diagnostic énergétique »

Entreprise de chauffage et génie climatique – 0 à 10 salariés

« Se former et s'informer sur des techniques particulières »

Entreprise de couverture – 0 à 10 salariés

« La pose de tuiles photovoltaïques et des formations de grutier »

Entreprise de couverture – 50 à 299 salariés



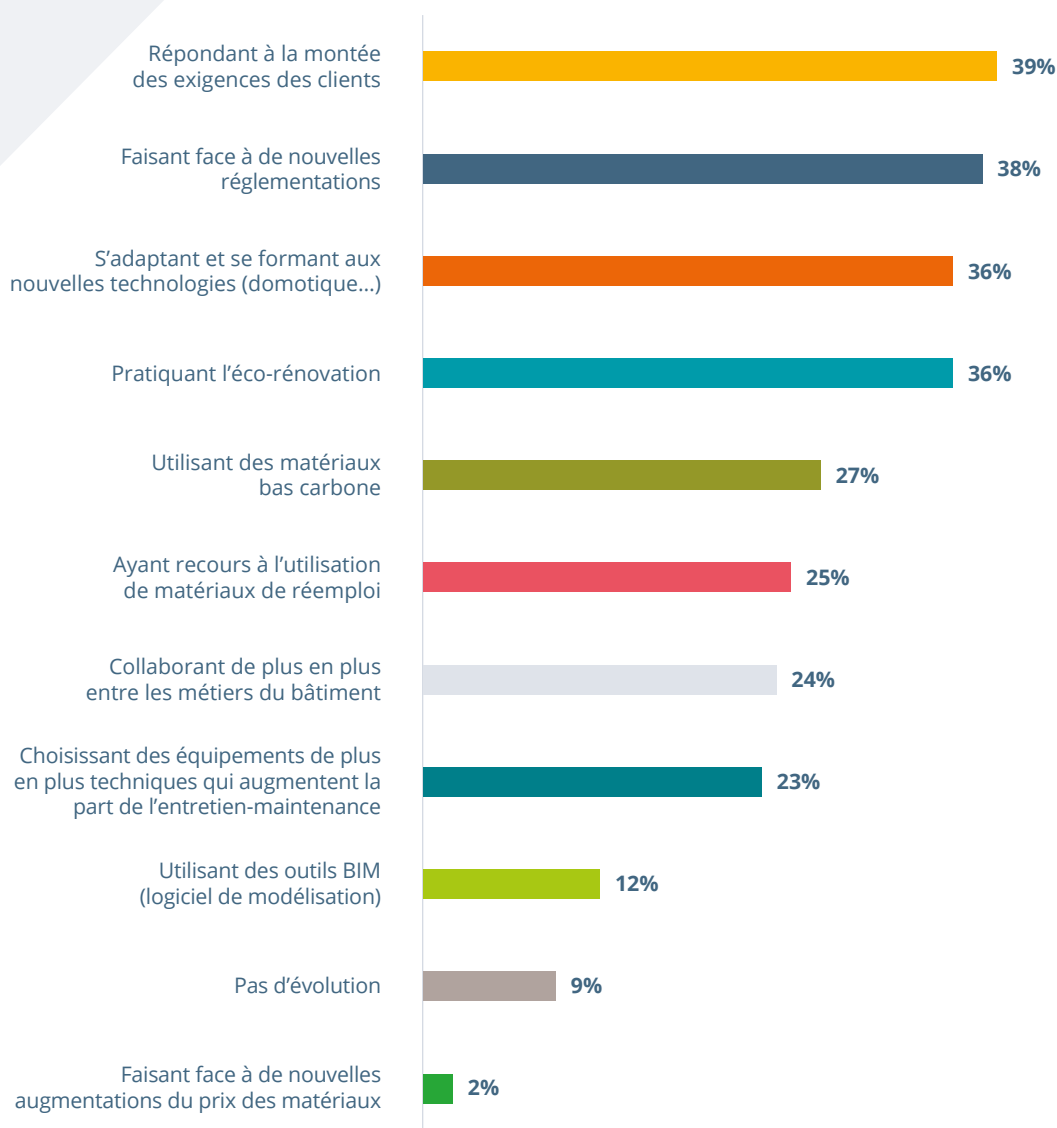
Les entreprises évoquent également devoir faire **face à l'évolution des exigences clients**. En effet, l'étude sur les Services aux clients menée par l'Observatoire des métiers du BTP a montré que les clients sont plus exigeants en termes de délais, d'informations fournies, et sont plus vigilants quant à la qualité et les compétences des entreprises, d'autant plus qu'ils sont davantage renseignés grâce à internet.

Pour les chefs d'entreprise, **même si l'évolution des exigences des clients est un enjeu** important pour l'avenir (39 % des entreprises interrogées lors de l'enquête le déclarent) **cela ne semble pas, pour la majorité, être un sujet de formation prioritaire**, sauf sur le thème relatif aux dispositifs d'aides financières.

À noter que les entreprises du Bâtiment, durant l'enquête, ont signalé devoir faire face, dans les années à venir, aux **nouvelles réglementations, aux nouvelles technologies** ainsi qu'à **l'évolution des pratiques et matériaux avec la pratique de l'éco-rénovation**, l'utilisation de **matériaux bas-carbone** ou encore en ayant recours à l'utilisation de **matériaux de réemploi**.

**POUR TERMINER, SELON VOUS DANS LES ANNÉES À VENIR, VOTRE ACTIVITÉ VA ÉVOLUER EN...**

*600 répondants - Plusieurs réponses possibles*



Au regard de la lecture de diverses études<sup>39</sup>, des entretiens et de l'enquête menée auprès des entreprises du Bâtiment, des éléments sont ressortis concernant **l'évolution des métiers du Bâtiment en lien avec les nouvelles technologies et les compétences associées** :

### **Technologies liées aux équipements, aux produits :**

- montée des compétences en installation et raccordement d'équipements (thermiques ou photovoltaïques) mobilisant une source d'énergie renouvelable ;
- les équipements solaires viennent en complément des installations de plomberie et de chauffage, comme par exemple, l'installation de PAC liée à des panneaux solaires ;
- installation d'équipements technologiques impliquant de conseiller les clients (conseil sur la revente d'électricité issue d'énergies renouvelables, réglages des équipements...);
- acquisition de nouvelles compétences liées au développement de solutions hybrides de chauffage ou de nouvelles technologies. Ces solutions génèrent de l'activité entretien-maintenance et une organisation spécifique au sein des entreprises ;
- évolution de solutions frugales qui favorisent le réemploi notamment lors des rénovations de patrimoine.

### **Performance énergétique du bâtiment :**

- mise à jour des connaissances sur l'utilisation de nouvelles solutions techniques contribuant à la performance énergétique du bâtiment ou qui sont peu consommatrices d'énergie (isolation, chauffage, etc.) ;
- prise en compte des échanges thermiques et acoustiques d'un bâtiment, adaptation des logements aux normes d'efficacité énergétique ;
- les professionnels du Bâtiment doivent développer une vigilance particulière à la préservation de l'étanchéité à l'air de l'enveloppe d'un bâtiment au regard des perforations liées à leurs interventions.

### **Développement de la préfabrication, du hors-site :**

- développement des solutions de préfabrication, hors-site, qui vont impliquer des compétences et des fonctions différentes dans l'entreprise.

### **Interface entre les métiers :**

- renforcement du rôle de coordination et d'accompagnement des travaux de rénovation globale avec la gestion des interfaces métiers, notamment lors du diagnostic et phasage des travaux.

<sup>39</sup> Étude RSE - OMBTP septembre 2022

The Shift Project - L'emploi : moteur de la transformation bas carbone - Décembre 2021

ADEME - Marchés et emplois concourant à la transition énergétique dans le secteur du bâtiment résidentiel - Septembre 2022

Assemblée nationale - Écologie, développement et mobilité durables - transition énergétique - Octobre 2022 France Stratégie -

Métiers 2030 - Mars 2022

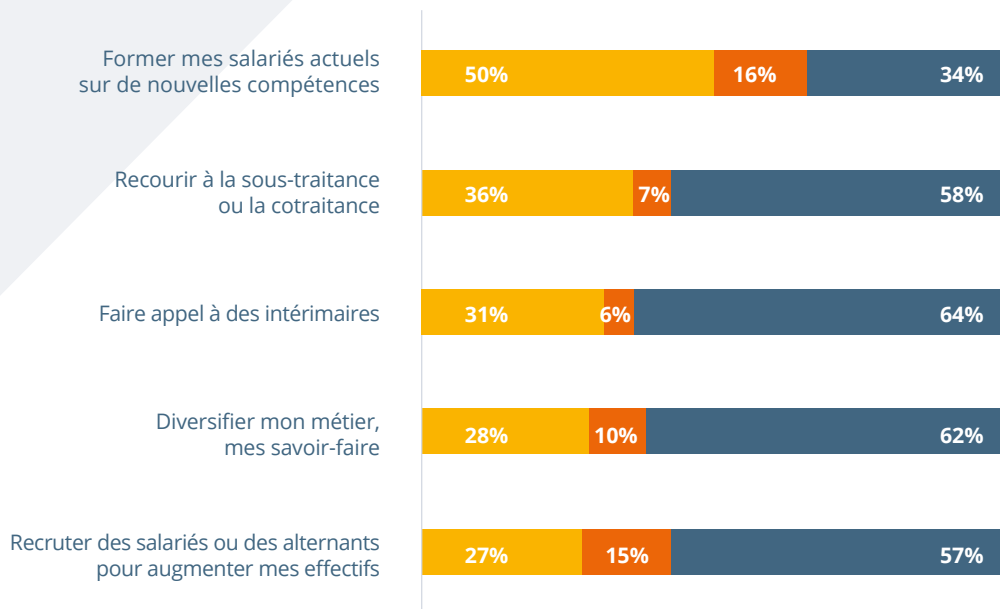
Ademe, Cereq, France Stratégie et CGDD, Identifier et accompagner les compétences de la transition écologique, 2021.

## Stratégies des entreprises du Bâtiment face à la demande de travaux d'entretien-rénovation

### FACE À LA DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN-RÉNOVATION, QUELLES SONT VOS STRATÉGIES ?

600 répondants

- Vous l'avez déjà fait ou le faites
- Vous y pensez à l'avenir
- Non



Face à la demande de travaux d'entretien rénovation, **la moitié des entreprises forment leurs salariés actuels sur de nouvelles compétences**<sup>40</sup>.

**36 %** ont eu ou ont recours à la sous-traitance ou la co-traitance.

Les entreprises s'appuient aussi sur des intérimaires (31 % des entreprises interrogées le déclarent). La présence des **intérimaires** s'explique également par la conjoncture actuelle : il est difficile de trouver des salariés qualifiés. Certaines entreprises témoignent qu'elles souhaitent les embaucher à l'issue de la prestation mais que ces derniers préfèrent garder leur statut.

27 % des entreprises du Bâtiment s'appuient sur le **recrutement de nouveaux salariés ou d'apprentis** même s'il a été évoqué par certaines entreprises qu'il est de plus en plus difficile d'en trouver, notamment en milieu rural. Le Grand-Est est la région avec le taux le plus faible concernant le recrutement de nouveaux salariés ou d'apprentis. Si l'on met cette information en perspective avec les données

de l'INSEE concernant l'évolution de la population à 2050, cela peut faire sens : l'INSEE prévoit une baisse de - 5,3 % de la population entre 2023 et 2050 pour cette région<sup>41</sup>.

Les entreprises font donc face aux **difficultés de recrutement** de salariés, **dû notamment au manque de personnes formées à proximité ou le manque d'expérience des candidats** comme en témoigne le scénario de référence du rapport de France Stratégie<sup>42</sup>. Pour les ouvriers qualifiés du second œuvre, entre 2019 et 2030, il y aurait un déséquilibre entre les besoins de recrutement et le nombre de jeunes débutants (70 000 postes seraient à pourvoir) ; les jeunes débutants ne couvriraient que 4 recrutements sur 10. De fait, les entreprises ont du mal à trouver des salariés avec les compétences adéquates pour la réalisation de travaux notamment énergétiques (cf. compétences spécifiques à l'entretien-rénovation p. 47 de ce rapport). Lors de l'enquête qualitative menée auprès des 15 entreprises du Bâtiment, elles ont évoqué leur **inquiétude face à la perte potentielle de la transmission du savoir-faire entre l'ancienne et la nouvelle génération** au sein des entreprises du secteur.

Pour pallier les difficultés de recrutement, les entreprises s'appuient sur les apprentis : en 2020, les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de moins de 20 salariés ont formé **68 520 apprentis**, un record<sup>43</sup>. Pour répondre à la demande du marché de l'entretien-rénovation, les entreprises pensent que la **voie de l'apprentissage est la clé**<sup>44</sup>. En interne, cela demande aux **entreprises de s'adapter, de former et de transmettre leur savoir-faire** et leur excellence auprès de jeunes engagés<sup>45</sup>.

Par rapport à la rénovation énergétique, la **charge administrative pèse sur les entreprises**. Certaines d'entre elles parviennent à embaucher des salariés pour s'occuper uniquement de ces tâches tant elles prennent du temps pour traiter les différentes procédures administratives qui requièrent des compétences spécifiques. **L'instabilité réglementaire notamment des aides financières** (montants, critères d'éligibilité...), la **complexité administrative du dispositif RGE** sont des éléments qui impactent l'activité des artisans et l'activité de la rénovation énergétique : une part des **entreprises du Bâtiment choisissent de ne pas être présentes sur le marché de la rénovation énergétique à cause de sa complexité** et cela se matérialise par la baisse du nombre d'entreprises RGE en 2022 : de 47 558 en 2021, le nombre d'entreprises qualifiées RGE est passé à 45 000 en 2022 soit une baisse de - 5 %. Cependant, il est à noter que les entreprises qui réalisent des chantiers de rénovation énergétique ne sont pas toutes RGE.

41 Insee - Recensement de la population et projections démographique - Publication novembre 2022

42 Métiers 2030 - France Stratégie - Dares - Mars 2022

43 Baromètre de l'artisanat ISM-Maaf - Septembre 2022

44 Enquête qualitative auprès de 15 entreprises du Bâtiment

45 Enquête qualitative auprès de 15 entreprises du Bâtiment

## Formations

Les formations **obligatoires et recommandées** sont les formations les plus sollicitées par les entreprises du Bâtiment : électricité, port du harnais, échafaudage... En 2022, elles représentaient 60,6 % des stagiaires d'après les formations financées par l'OPCO de la Construction – Constructys – tous secteurs confondus.

Les **formations techniques** (cœur de métier) sont également les formations les plus réalisées par les entreprises du Bâtiment, qu'elles comportent ou non un effectif salarié (73 % des entreprises salariés et 66 % des entreprises non-salariés) : le **savoir-faire** représente la **valeur ajoutée** des entreprises.

Ce sont sur ces **formations techniques**, d'après l'enquête menée auprès des 600 entreprises du Bâtiment, que 40 % des entreprises souhaitent toujours progresser à l'avenir pour répondre à la demande de travaux d'entretien-rénovation. Par ailleurs, une progression des formations continues a été constatée notamment chez les plombiers-chauffagistes (24 % des formations continues financées par l'OPCO de la Construction (Constructys) portaient sur les pompes à chaleur<sup>46</sup>) dû au fait que le changement de chaudière est un des premiers gestes aidés de Ma Prime Rénov<sup>47</sup>. Les aides peuvent donc influencer sur la sollicitation ou non des formations continues.

**En termes de formation continue**, le dispositif FEEBAT (Formations aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) est très mobilisé par les entreprises. Il est développé et soutenu par les pouvoirs publics et financé dans le cadre des CEE (Certificats aux Économies d'Énergie). Depuis le lancement du Programme, ce sont plus de 190 000<sup>48</sup> professionnels en activité qui se sont formés.

Les chefs d'entreprise peuvent réaliser des **formations commerciales et managériales**. Ils suivent des **formations applicatives** telles que répondre efficacement à une offre dématérialisée, comprendre les procédures des marchés publics. Certains se forment en gestion d'entreprise par le biais de formations sur le coût de revient par exemple.

Ces formations ne doivent pas être négligées. En effet, face à la conjoncture actuelle et la hausse des coûts des matériaux, les entreprises doivent savoir recalculer leur coût de revient, leur marge et procéder aux arbitrages nécessaires de répercussion des coûts sur les prix appliqués aux clients. Pour les entreprises qui ont les trésoreries les plus fragiles, **elles rencontrent des difficultés à répercuter ces coûts supplémentaires sur leurs prix**, notamment lorsque les clients sont des ménages, au regard du contexte économique actuel (difficulté d'obtention des prêts bancaires, baisse de confiance des ménages, baisse du PIB...).

<sup>46</sup> Rapport France Stratégie 2030 – Réseau emplois et compétences

<sup>47</sup> Rapport France Stratégie 2030 – Réseau emplois et compétences

<sup>48</sup> FEEBAT, <https://www.feebat.org/>



Concernant l'adaptation des logements au vieillissement de la population, des agréments comme Silverbat<sup>49</sup> ou ProAdapt existent. Ils ont pour objectifs de reconnaître d'une part les compétences des professionnels mais aussi d'apporter aux entreprises du bâtiment « la capacité à apporter des solutions techniques adaptées, esthétiques et avec une qualité de service reconnue pour les maîtres d'ouvrage, notamment les plus fragiles ».

Cependant, il est à noter que les entreprises déclarent avoir une **vision mitigée des différentes formations** suivies, qui parfois sont **loin de la réalité du terrain**. Les entreprises regrettent que les cas pratiques en entretien-rénovation ne soient pas assez abordés.

La difficulté principale réside dans le fait qu'il est compliqué pour les centres de formation de recréer un contexte d'entretien-rénovation (par exemple, la dépose d'éléments/matériels existants etc.). Le dispositif FEEBAT comprend désormais un axe formation initiale afin de constituer des ressources pédagogiques dédiée à la rénovation énergétique pour les intégrer aux contenus de l'ensemble des diplômes du bâtiment (ex : séquence immersive avec des casques de réalité virtuelle etc.).

Certaines entreprises déplorent également le manque de formation au sujet de marchés dynamiques tels que le photovoltaïque par exemple.

Au-delà des organismes de formation, les entreprises du Bâtiment s'appuient également sur les formations dispensées par les fabricants de matériaux. Ces formations constituent pour ces derniers un enjeu économique puisqu'ils favorisent ainsi la vente de leurs produits. Par nature, ces formations ne proposent pas une vision générale du panel des solutions existantes sur le marché et génèrent un biais.

### **Les entreprises du bâtiment forment aussi en interne leurs salariés par la transmission de leur savoir-faire :**

« Dans le bâtiment on apprend beaucoup par mimétisme, en suivant une personne « sachante », en compagnonnage »

Entreprise de menuiserie

« On fait des binômes pour former nos salariés avec un chef d'équipe »

Entreprise de travaux de rénovation et d'aménagement



49 Silverbat <https://silverbat.handibat.info/>

## Le développement durable et ses impacts environnementaux et sociaux au sein des entreprises du Bâtiment

Le **secteur du Bâtiment** représente **43 % des consommations énergétiques** annuelles françaises et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français. Ce secteur est prioritaire pour agir efficacement en faveur du développement durable.

Ainsi, 73 % des formations financées en 2021 par l'OPCO de la Construction (Constructys)<sup>50</sup> sur le thème « transitions écologique et énergétique » concernent les produits, les matériaux et leur mise en œuvre. 19 % concernent des formations sur les réglementations et labels notamment RGE.

Pour les entreprises du Bâtiment, **les formations continues s'inscrivent dans une démarche de développement des compétences et de bien-être des salariés**. Il est également primordial de garantir la **santé et la sécurité du personnel** lors des chantiers, de mettre en place la **gestion des déchets et le développement du recyclage**, d'utiliser des matériaux locaux ou de les réemployer. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable.

Comme l'a démontré l'étude de l'Observatoire des métiers du BTP sur la mise en pratique du développement durable au sein des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics publiée en septembre 2022<sup>51</sup>, **les métiers du Bâtiment sont tout particulièrement impactés par la transition écologique** : connaissance des nouveaux matériaux (éco-conçus, bas carbone), éco-rénovation, nouvelles technologies, maîtrise des performances énergétiques, diagnostic du bâti existant... D'ici 2025, c'est l'ensemble des métiers d'exécution, des études et de l'encadrement qui auront vu leurs activités et compétences évoluer en lien avec la performance énergétique ou la circularisation des bâtiments, produits et matériaux<sup>52</sup>. Des formations de **conseillers/chefs de projets en rénovation énergétique** se développent et permettent de faire un état des lieux du bâti existant, chiffrer plusieurs scénarios de travaux, d'accompagner les clients sur les parties financière et technique du projet.

<sup>50</sup> La base de données de l'OPCO de la Construction (Constructys) ne couvre pas la totalité des formations réalisées par les entreprises. Elles peuvent réaliser des formations en autofinancement

<sup>51</sup> La mise en pratique du développement durable au sein des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics – La Responsabilité Sociétale des Entreprises du BTP – 2022 - Observatoire des métiers du BTP

<sup>52</sup> Les mutations dans les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics – 2021- Observatoire des métiers du BTP

Concernant l'impact environnemental et le sujet de la décarbonation<sup>53</sup>, les entreprises du Bâtiment ont conscience de l'importance de ces thèmes et mettent des pratiques en place (véhicules propres, matériaux locaux...). Lors des entretiens qualitatifs menés en phase 1 avec les entreprises du Bâtiment, des difficultés ont été évoquées qui viennent parfois ralentir la mise en pratique d'actions pour le développement durable notamment :

- Concernant la décarbonation, les entreprises évoquent des difficultés à trouver des matériaux locaux par manque de production en France sur certains produits.
- Lors de recours à la sous-traitance, il est plus compliqué pour les entreprises d'avoir la main sur l'ensemble des actions à mettre en place dans une logique de développement durable : utilisation de véhicules propres, gestion des déchets, sécurité du chantier, etc. Le rapport d'équilibre lors du recours à la sous-traitance doit également l'être du point de vue environnemental et social.
- Lors d'utilisation de matériaux de réemploi, un des freins constitue la garantie décennale<sup>54</sup>. L'entreprise doit évoquer avec son assurance une adaptation de son contrat afin que les matériaux réemployés soient couverts.

<sup>53</sup> La mise en pratique du développement durable au sein des entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics – La Responsabilité Sociétale des Entreprises du BTP – 2022 - Observatoire des métiers du BTP

<sup>54</sup> Senat - Réemploi de produits et matériaux de construction

15

PRÉCONISATIONS

1

**Poursuivre la montée en compétences techniques en entretien-rénovation et rénovation énergétique** des professionnels du Bâtiment (ex : diagnostic du bâti existant, matériaux et solutions techniques associées, chiffrage des travaux etc.) pour répondre au mieux aux besoins des clients, rester compétitif et s'adapter aux particularités de chaque chantier.

2

**Poursuivre la montée en compétences liées au travail collaboratif** des professionnels du Bâtiment sur chantier pour apprendre à travailler ensemble, mutualiser les compétences de chacun des métiers, acquérir des connaissances sur les différentes modalités de collaborations formelles (ex : les différents types de groupement momentané d'entreprises). Ces formations au travail collaboratif doivent être contextualisées « Bâtiment » (ex : gestion des aléas sur chantier...). Ces compétences devraient, dans l'idéal, être acquises le plus tôt possible (par exemple, en réalisant un projet commun dans l'année avec d'autres corps de métier dans le cadre de la formation initiale).

Les compétences acquises sur le thème du travail collaboratif permettront de :

- **développer la collaboration entre les entreprises du Bâtiment** (en volume et qualité), à toutes les phases du chantier (notamment en amont)
- **accéder à de nouveaux marchés**, notamment avec l'appui de services mis à disposition par les organisations professionnelles représentatives des employeurs
- **faire des échanges mutuels de recommandations** auprès de ses clients (si le chantier le nécessite), permettant ainsi de développer de nouvelles sources de marché, d'apporter à son client un service supplémentaire, d'améliorer la notoriété de son entreprise etc.

3

**Se former ou poursuivre la montée en compétences des professionnels du Bâtiment dans le domaine commercial/relation client** (ex : argumenter face à un prospect, mieux communiquer auprès du public en vulgarisant la nature de ses interventions...). Il est recommandé de recourir à des formations contextualisées « Bâtiment » pour prendre en compte les particularités du secteur. Les éléments de la relation client (savoir-être, respect des engagements en termes de délais, de qualité etc.) sont constitutifs de l'offre de services proposée par l'entreprise. Une offre différenciante est un véritable atout auprès des prospects (améliore la notoriété de l'entreprise etc.).

Vis-à-vis de ce domaine de compétences, FEEBAT a développé des modules spécifiques tels que FEEBAT RENOVE et FEEBAT VALORISATION RGE, qui permettent de :

### S'adapter face à l'évolution des exigences des clients et limiter les risques potentiels dans la gestion de l'entreprise :

- en identifiant précisément les **besoins clients**, les accompagnant et les **conseillant** au mieux dans leurs projets, les écoutant pour reformuler et retranscrire leurs **besoins en travaux**
- en réalisant le **diagnostic**, en analysant le besoin du logement pour prendre des initiatives et en proposant des préconisations en termes de travaux
- en **conseillant le client** sur les différentes **aides financières** auxquelles il est éligible (avec l'appui de modules FEEBAT)
- en **vulgarisant les techniques et solutions proposées** pour convaincre et engager le client
- en **définissant un interlocuteur unique** qui a toute son importance dans la relation avec le client, si plusieurs corps d'état interviennent.

### Conseiller les usagers d'un bâtiment rénové sur les comportements d'usage à adopter afin d'obtenir les performances optimales des travaux réalisés.

Ces préconisations font échos aux résultats issus de l'étude sur Les services aux clients au sein des entreprises du BTP publiée par l'Observatoire des métiers du BTP en 2022. Ce rapport propose des actions à mettre en place et plusieurs thématiques de formations pour optimiser ses pratiques en la matière.

Outre FEEBAT, d'autres programmes nationaux d'accompagnement des entreprises en matière de rénovation énergétique existent. Il s'agit notamment de :

- OSCAR (Optimisation et Simplification des Certificats aux économies d'énergies pour les Artisans de la Rénovation)
- PROFEEL (PROgramme de la Filière pour l'innovation en faveur des Économies d'Énergies dans le bâtiment et le Logement).

Ces programmes ont pour objectifs d'aider, de former et de simplifier les prérogatives des entreprises et permettre à leur client d'avoir accès aux aides publiques et privées en matière de rénovation énergétique. Il est recommandé de solliciter ces outils pour une compréhension plus aisée des multiples aides financières.

Par ailleurs, PROFEEL propose des outils permettant d'assurer au quotidien des rénovations énergétiques de qualité. Ils font l'objet de 9 projets très concrets et sont à l'attention des professionnels du bâtiment mais également des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage. Ils portent sur toutes les étapes de la rénovation énergétique, avant le démarrage des travaux, pendant leur réalisation et après leur finalisation afin d'en sécuriser la qualité, d'évaluer la performance énergétique obtenue et de garantir une relation de confiance entre les intervenants, professionnels et clients. Des informations plus précises sur ces 9 projets sont disponibles en annexe 5.

## 4

Intégrer la **thématique entretien-rénovation/rénovation énergétique** dans les **projets/dispositifs de développement des compétences**, tous métiers confondus. Il est préconisé de :

- **se faire accompagner** pour identifier des thèmes, des priorités, des centres de formation etc. Une précédente étude sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises du BTP publiée par l'Observatoire des métiers du BTP souligne la nécessité d'adopter une approche adaptée et spécifique dans le cadre de l'accompagnement auprès des TPE.
- intégrer et formaliser cette thématique dans les **plans de développement des compétences et les parcours GEPP**.

Cette thématique est une opportunité supplémentaire pour les entreprises de valoriser auprès de leurs prospects et clients les actions qu'elles réalisent en faveur du développement durable (ex : choix d'équipements et de matériaux plus respectueux de l'environnement et des Hommes, recours à des fournisseurs de proximité, transmission des savoir-faire etc.). À cet égard, l'étude sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises du BTP fait un état des lieux des pratiques sur ce thème.

## 5

**Développer les compétences dans l'entreprise en s'appuyant notamment sur l'apprentissage pour :**

- assurer la **transmission des savoir-faire**
- **bénéficier des connaissances acquises** dans le cadre de leur parcours de formation, en particulier sur les sujets liés à l'entretien-rénovation (produits et matériaux biosourcés etc.).

La rénovation énergétique et de manière plus générale la transition écologique sont des sujets sur lesquels la nouvelle génération est particulièrement sensible. C'est l'occasion pour le secteur d'attirer des personnes qui choisissent volontairement de rejoindre le BTP et prévoient d'y rester durablement conformément au profil « déterminé » décrit dans l'étude sur les profils des primo-entrants dans le secteur du BTP (2019) menée par l'Observatoire des métiers du BTP.

Pour **faciliter l'accueil et l'intégration de l'apprenti**, s'appuyer sur les ressources et les interlocuteurs disponibles (OPCO et CFA) ainsi que sur des formations pour devenir maître d'apprentissage.

## 6

**Développer la montée en compétences des formateurs sur tous les sujets précédemment évoqués, qu'ils s'agissent de formations techniques BTP** (ex : solutions techniques et matériaux, diagnostic du bâti, gestion des aléas...) **ou non techniques BTP mais contextualisées « Bâtiment »** (ex : conseil et accompagnement du client...), **en prenant en compte les spécificités des chantiers d'entretien-rénovation et de rénovation énergétique.** Cette montée en compétences peut notamment se traduire par la rencontre fréquente et régulière des formateurs et des professionnels du BTP, d'immersions en entreprises etc. La connaissance fine des métiers et de la réalité des chantiers est indispensable pour être le plus pertinent possible, à la fois sur l'élaboration des contenus pédagogiques mais aussi dans la manière de transmettre les compétences.

À noter, le programme FEEBAT comprend un volet de montée en compétences destinés aux formateurs et enseignants du bâtiment.







# ANNEXES

## Annexe 1 – Aide à la lecture et glossaire

- La coopération renvoie aux artisans qui créent ou rejoignent les coopératives de construction. Toutefois, ce terme est utilisé plus largement au regard de l'usage qui en est fait dans le langage courant.
- Le terme de coordination est à manipuler avec précaution parce qu'il existe une mission de coordination encadrée juridiquement et qui est réalisée par la maîtrise d'œuvre (mission OPC – ordonnancement pilotage coordination). Ce n'est pas cette coordination qui est réalisée par les entreprises d'un groupement momentané. Ils s'en tiennent à la mission décrite et délimitée à l'article L124-3 du Code de la Construction et de l'Habitation en 2015. [Cette mission, qui consiste notamment à transmettre des informations et documents ainsi qu'à coordonner les cotraitants sur le chantier, ne peut être étendue à des missions de conception et de direction de chantier assimilables à une activité de maîtrise d'œuvre].
- Le terme collaboration est un terme large non juridique qui peut être utilisé. Il recouvre la sous-traitance, la co-traitance et les formes de groupements permanents que sont les coopératives de construction.

### • Glossaire

|          |  |
|----------|--|
| AMO :    | <i>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</i>                     |
| ANAH :   | <i>Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat</i>     |
| BTP :    | <i>Bâtiment et Travaux Publics</i>                         |
| CEE :    | <i>Certificats d'Économies d'Énergie</i>                   |
| CERC :   | <i>Cellule Economique Régionale de la Construction</i>     |
| CFA :    | <i>Centre de Formation d'Apprentis</i>                     |
| DEET :   | <i>Dispositif Eco Energie Tertiaire</i>                    |
| DPE :    | <i>Diagnostic de Performance Energétique</i>               |
| ECS :    | <i>Eau Chaude Sanitaire</i>                                |
| ERP :    | <i>Etablissement Recevant du Public</i>                    |
| FEEBAT : | <i>Formations aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment</i> |
| GEPP :   | <i>Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels</i>  |
| GES :    | <i>Gaz à Effet de Serre</i>                                |
| GME :    | <i>Groupement Momentané d'Entreprises</i>                  |
| ICC :    | <i>Indice du Coût de la Construction</i>                   |
| IPCH :   | <i>Indice Prix à la Consommation Harmonisée</i>            |
| IPEA :   | <i>Indice des Prix des travaux Entretien-Amélioration</i>  |
| ITE :    | <i>Isolation Thermique par l'Extérieur</i>                 |
| ITI :    | <i>Isolation Thermique par l'Intérieur</i>                 |
| OPCO :   | <i>Opérateur de Compétences</i>                            |
| PAC :    | <i>Pompe à Chaleur</i>                                     |
| PIB :    | <i>Produit Intérieur Brut</i>                              |
| PLU :    | <i>Plan Local de L'Urbanisme</i>                           |
| PME :    | <i>Petites et Moyennes Entreprises</i>                     |
| PTZ :    | <i>Prêt à Taux Zéro</i>                                    |
| RGE :    | <i>Reconnu Garant de l'Environnement</i>                   |
| TPE :    | <i>Très Petites Entreprises</i>                            |
| TVA :    | <i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>                          |
| ZAN :    | <i>Zéro Artificialisation Nette</i>                        |

## Annexe 2 – Profils interrogés lors de l'étude

### Phase 1 – Entretien auprès de 15 entreprises du Bâtiment

| ACTIVITÉ   | TRANCHE D'EFFECTIF |
|--|--------------------|
| Plâtrier   | 0 salarié          |
| Couverture   | 0 salarié          |
| Peinture-plaquiste   | 0 salarié          |
| Plomberie, installations sanitaires  | 1 à 2 salariés     |
| Spécialiste adaptation du logement   | 3 à 5 salariés     |
| Maçonnerie   | 3 à 5 salariés     |
| Chauffage, plomberie, électricité (domotique, pompe à chaleur)                         | 3 à 5 salariés     |
| Plaquiste plâtrier isolation   | 6 à 9 salariés     |
| Carreleur  | 10 à 19 salariés   |
| Spécialiste Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)                                  | 10 à 19 salariés   |
| Travaux de rénovation et d'aménagement   | 20 à 49 salariés   |
| Performance énergétique et entretien des bâtiments (pompe à chaleur, ITE, Ventilation) | 50 à 99 salariés   |
| Accompagnateur travaux rénovation, aménagement, extension                              | 50 à 99 salariés   |
| Charpente  | 50 à 99 salariés   |
| Menuiserie (filiale dans le photovoltaïque)  | 100 à 199 salariés |

Ces entretiens ont été complétés par la réalisation de 2 entretiens auprès d'experts appartenant au GIE des CERC (Cellules Economiques Régionales de la Construction) et à l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

### Phase 3 – Entretien auprès de 6 acteurs de la formation dans le Bâtiment

- CCCA-BTP – Responsable de pôle
- FEEBAT – Pilotage des travaux de formation initiale du programme FEEBAT
- Organisme de formation spécialisé rénovation énergétique - Directrice
- Lycée des Métiers de la construction écologique, durable et innovante - Directeur
- Union des ARFAB – Chargé de mission
- CFA – Directeur de la pédagogie

## Annexe 3 : Activités des entreprises du Bâtiment sur l'entretien-rénovation en résidentiel et non résidentiel en France métropolitaine - 2016 à 2022

### Évolution de l'ensemble de l'activité entretien-rénovation des entreprises du bâtiments en France – en valeur

| EN MILLIARDS D'€                     | 2016        | 2017            | 2018            | 2019            | 2020            | 2021            | 2022            |
|--------------------------------------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résidentiel</b>                   | <b>44,8</b> | <b>45,6</b>     | <b>45,9</b>     | <b>46,0</b>     | <b>43,2</b>     | <b>51,3</b>     | <b>57,0</b>     |
| <i>Résidentiel individuel</i>        | 27,7        | 28,3            | 28,5            | 28,6            | 27,3            | 32,4            | 36,0            |
| <i>Résidentiel collectif public</i>  | 5,4         | 5,4             | 5,5             | 5,6             | 4,8             | 5,9             | 6,6             |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>   | 11,6        | 11,9            | 11,9            | 11,9            | 11,1            | 13,0            | 14,3            |
| <b>Non résidentiel</b>               | <b>31,3</b> | <b>31,7</b>     | <b>31,6</b>     | <b>31,7</b>     | <b>29,7</b>     | <b>34,3</b>     | <b>38,0</b>     |
| <i>Non résidentiel public</i>        | 11,1        | 11,2            | 11,2            | 11,3            | 10,5            | 12,1            | 13,4            |
| <i>Non résidentiel privé</i>         | 20,2        | 20,4            | 20,3            | 20,5            | 19,2            | 22,2            | 24,6            |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b> | <b>76,1</b> | <b>77,3</b>     | <b>77,5</b>     | <b>77,8</b>     | <b>72,9</b>     | <b>85,6</b>     | <b>95,0</b>     |
| % D'ÉVOLUTION EN VALEUR              |             | 2017<br>VS 2016 | 2018<br>VS 2017 | 2019<br>VS 2018 | 2020<br>VS 2019 | 2021<br>VS 2020 | 2022<br>VS 2021 |
| <b>Résidentiel</b>                   |             | <b>2,0%</b>     | <b>0,6%</b>     | <b>0,3%</b>     | <b>-6,2%</b>    | <b>18,8%</b>    | <b>11,1%</b>    |
| <i>Résidentiel individuel</i>        |             | 2,0%            | 0,7%            | 0,3%            | -4,4%           | 18,8%           | 11,1%           |
| <i>Résidentiel collectif public</i>  |             | 0,4%            | 1,4%            | 1,0%            | -13,9%          | 23,6%           | 11,9%           |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>   |             | 2,6%            | 0,0%            | 0,0%            | -6,7%           | 16,7%           | 10,7%           |
| <b>Non résidentiel</b>               |             | <b>1,2%</b>     | <b>-0,4%</b>    | <b>0,5%</b>     | <b>-6,5%</b>    | <b>15,7%</b>    | <b>10,8%</b>    |
| <i>Non résidentiel public</i>        |             | 1,5%            | -0,1%           | 0,2%            | -7,2%           | 15,8%           | 10,7%           |
| <i>Non résidentiel privé</i>         |             | 1,1%            | -0,5%           | 0,6%            | -6,1%           | 15,6%           | 10,8%           |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b> |             | <b>1,7%</b>     | <b>0,2%</b>     | <b>0,4%</b>     | <b>-6,3%</b>    | <b>17,5%</b>    | <b>11,0%</b>    |

Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courant 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP – TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 – TBC Innovations

## Évolution de l'activité rénovation énergétique des entreprises du bâtiments en France – en valeur

| EN MILLIARDS D'€  | 2016         | 2017            | 2018            | 2019            | 2020            | 2021            | 2022            |
|---|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Résidentiel</b>  | <b>14,5</b>  | <b>14,6</b>     | <b>14,8</b>     | <b>15,0</b>     | <b>14,8</b>     | <b>18,0</b>     | <b>20,5</b>     |
| <i>Résidentiel individuel</i>   | 9,6          | 9,6             | 9,7             | 9,8             | 9,7             | 11,7            | 13,3            |
| <i>Résidentiel collectif public</i>                                   | 2,2          | 2,2             | 2,2             | 2,3             | 2,3             | 2,8             | 3,3             |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>                                    | 2,8          | 2,8             | 2,8             | 2,9             | 2,8             | 3,5             | 3,9             |
| <b>Non résidentiel</b>  | <b>2,2</b>   | <b>2,3</b>      | <b>2,5</b>      | <b>2,7</b>      | <b>1,6</b>      | <b>2,8</b>      | <b>3,3</b>      |
| <i>Non résidentiel public</i>   | 1,8          | 1,9             | 2,0             | 2,2             | 1,2             | 2,2             | 2,6             |
| <i>Non résidentiel privé</i>  | 0,4          | 0,4             | 0,5             | 0,5             | 0,4             | 0,6             | 0,7             |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b>                                  | <b>16,7</b>  | <b>16,9</b>     | <b>17,2</b>     | <b>17,7</b>     | <b>16,4</b>     | <b>20,8</b>     | <b>23,8</b>     |
| <i>Part rénovation énergétique dans activité entretien-rénovation</i> | <b>22,0%</b> | <b>21,9%</b>    | <b>22,2%</b>    | <b>22,8%</b>    | <b>22,4%</b>    | <b>24,3%</b>    | <b>25,1%</b>    |
| % D'ÉVOLUTION EN VALEUR   |              | 2017<br>VS 2016 | 2018<br>VS 2017 | 2019<br>VS 2018 | 2020<br>VS 2019 | 2021<br>VS 2020 | 2022<br>VS 2021 |
| <b>Résidentiel</b>  |              | <b>0,7%</b>     | <b>1,0%</b>     | <b>1,7%</b>     | <b>-1,6%</b>    | <b>22,0%</b>    | <b>13,9%</b>    |
| <i>Résidentiel individuel</i>   |              | 0,5%            | 0,9%            | 1,2%            | -1,7%           | 21,2%           | 13,7%           |
| <i>Résidentiel collectif public</i>                                   |              | 1,4%            | 1,7%            | 3,0%            | -1,5%           | 24,0%           | 16,5%           |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>                                    |              | 0,7%            | 1,0%            | 2,2%            | -1,4%           | 23,2%           | 12,5%           |
| <b>Non résidentiel</b>  |              | <b>5,0%</b>     | <b>5,2%</b>     | <b>10,2%</b>    | <b>-40,7%</b>   | <b>75,0%</b>    | <b>17,9%</b>    |
| <i>Non résidentiel public</i>   |              | 5,6%            | 5,3%            | 10,0%           | -45,5%          | 86,7%           | 17,8%           |
| <i>Non résidentiel privé</i>  |              | 2,4%            | 4,7%            | 11,1%           | -20,0%          | 40,0%           | 18,0%           |
| <b>Activité Rénovation énergétique</b>                                |              | <b>1,3%</b>     | <b>1,6%</b>     | <b>2,9%</b>     | <b>-7,6%</b>    | <b>27,2%</b>    | <b>14,4%</b>    |

Chiffres d'affaires en valeur des entreprises de bâtiment en France métropolitaine en milliards € courant 2022  
Sources : Observatoire des métiers du BTP – TBC Innovations ; Etude Réhabilitation 2023 – TBC Innovations

## Annexe 4 : Projections du marché entretien-rénovation : évolution en VOLUME à l'horizon 2030

Dans le cadre de l'exercice de prospective sur le marché, nous avons établi trois trajectoires d'évolution pour l'activité entretien-rénovation des entreprises du bâtiment à l'horizon 2030.

### La trajectoire tendancielle

La **trajectoire tendancielle** correspond à l'hypothèse vers laquelle le marché tend compte tenu de la conjoncture économique selon les dernières évolutions observées en juin 2023.

Données pour établir la trajectoire d'évolution :

- Mobilisation 6,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires entre 2023-2030 afin de réaliser 340 000 rénovations énergétiques de logements par an. D'ici 2030, les bailleurs sociaux rénoveraient en priorité, les 460 000 logements sociaux classés F et G.
- Mobilisation de 4,5 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics entre 2023-2030.
- Mobilisation 1 milliard d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments privés entre 2023-2030.

Les travaux d'adaptation des logements au vieillissement seraient en croissance de 2,2 % en moyenne annuelle, entre 2025-2030, soutenus par le dispositif MaPrim'Adapt et le souhait d'une large partie des aînés à vieillir dans leur domicile.

Les autres travaux de rénovation seraient en croissance de 0,6% en moyenne annuelle entre 2025-2030.

| % D'ÉVOLUTION EN VOLUME                                | P2023       | P2024       | P2025       | P2026       | P2027       | P2028       | P2029       | P2030       |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Résidentiel</b>                                     | <b>0,4%</b> | <b>0,8%</b> | <b>1,6%</b> | <b>1,9%</b> | <b>1,9%</b> | <b>2,0%</b> | <b>2,0%</b> | <b>2,0%</b> |
| <i>Résidentiel individuel</i>                          | 0,4%        | 0,8%        | 1,6%        | 2,0%        | 2,0%        | 2,0%        | 2,1%        | 2,1%        |
| <i>Résidentiel collectif public</i>                    | 0,9%        | 1,8%        | 2,0%        | 2,3%        | 2,4%        | 2,5%        | 2,5%        | 2,5%        |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>                     | 0,2%        | 0,4%        | 1,2%        | 1,5%        | 1,6%        | 1,6%        | 1,6%        | 1,7%        |
| <b>Non résidentiel</b>                                 | <b>0,5%</b> | <b>0,7%</b> | <b>1,8%</b> | <b>2,0%</b> | <b>2,3%</b> | <b>2,6%</b> | <b>3,0%</b> | <b>3,4%</b> |
| <i>Non résidentiel public</i>                          | 1,2%        | 1,9%        | 4,4%        | 4,9%        | 5,4%        | 6,3%        | 7,4%        | 8,2%        |
| <i>Non résidentiel privé</i>                           | 0,1%        | 0,3%        | 1,2%        | 1,3%        | 2,1%        | 2,9%        | 3,8%        | 4,9%        |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b>                   | <b>0,4%</b> | <b>0,7%</b> | <b>1,6%</b> | <b>2,0%</b> | <b>2,1%</b> | <b>2,2%</b> | <b>2,4%</b> | <b>2,6%</b> |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>           | 1,8%        | 2,8%        | 4,9%        | 5,8%        | 6,1%        | 6,3%        | 6,6%        | 7,1%        |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i> | 0,0%        | 0,0%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>      | 0,4%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        |

Source : Estimations TBC Innovations – évolution de l'activité par segment en volume

## La trajectoire négative - de crise

Dans la **trajectoire négative, de crise**, nous prenons l'hypothèse que de fortes contraintes viennent perturber le secteur de l'entretien-rénovation et impacter la réalisation des chantiers.

Données pour établir la trajectoire d'évolution :

- maintien du volume de rénovation énergétique à l'horizon 2030, mais sans mobilisation d'investissements supplémentaires entre 2023-2030. 280 000 rénovations énergétiques complètes de logements seraient réalisées par an.
- mobilisation de 0,7 milliard d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics entre 2023-2030,
- mobilisation 0,3 milliard d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments privés entre 2023-2030.

Les travaux d'adaptation des logements au vieillissement seraient en hausse de 0,2 % entre 2025-2030.

Les autres travaux de rénovation seraient en repli de -0,7 % en moyenne annuelle entre 2025-2030.

| % D'ÉVOLUTION EN VOLUME                                | P2023        | P2024        | P2025        | P2026        | P2027        | P2028        | P2029        | P2030        |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Résidentiel</b>                                     | <b>-0,6%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> |
| <i>Résidentiel individuel</i>                          | -0,4%        | -0,6%        | -0,6%        | -0,6%        | -0,6%        | -0,5%        | -0,5%        | -0,5%        |
| <i>Résidentiel collectif public</i>                    | -0,6%        | 0,1%         | 0,3%         | 0,3%         | 0,4%         | 0,4%         | 0,4%         | 0,4%         |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>                     | -0,9%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,7%        | -0,7%        | -0,7%        | -0,7%        |
| <b>Non résidentiel</b>                                 | <b>-0,7%</b> | <b>-0,7%</b> | <b>-0,6%</b> | <b>-0,6%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> |
| <i>Non résidentiel public</i>                          | -0,4%        | -0,4%        | -0,1%        | -0,1%        | 0,0%         | 0,0%         | 0,0%         | 0,1%         |
| <i>Non résidentiel privé</i>                           | -0,9%        | -0,9%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b>                   | <b>-0,6%</b> | <b>-0,6%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> | <b>-0,5%</b> |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>           | -0,3%        | -0,1%        | 0,1%         | 0,1%         | 0,2%         | 0,2%         | 0,3%         | 0,3%         |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i> | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,8%        | -0,7%        | -0,7%        | -0,7%        | -0,7%        |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>      | -1,0%        | -1,1%        | -0,9%        | -0,9%        | -0,9%        | -0,9%        | -0,9%        | -0,9%        |

Source : Estimations TBC Innovations – évolution de l'activité par segment en volume



### La trajectoire « respect des objectifs SNBC »

Enfin à titre de comparaison, nous présentons la **trajectoire « respect des objectifs SNBC »** qui correspond à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement dans la Stratégie Nationale Bas Carbone<sup>55</sup>. Cette trajectoire permet de souligner les leviers supplémentaires à mettre œuvre et les soutiens à mobiliser pour le secteur.

Données pour établir la trajectoire d'évolution :

- mobilisation 21 milliards d'euros d'investissements supplémentaires entre 2023-2030 afin de réaliser 500 000 rénovations énergétiques de logements par an, dont 210 000 logements sociaux (pour rénover les 1,5 million de logements sociaux classés E, F, G d'ici 2030),
- mobilisation de 6 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments publics entre 2023-2030,
- mobilisation 4 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour des travaux de rénovation énergétique pour des bâtiments privés entre 2023-2030.

Les travaux d'adaptation des logements au vieillissement et les autres travaux de rénovation, suivraient la même évolution que dans la trajectoire tendancielle.

| % D'ÉVOLUTION EN VOLUME                                | P2023       | P2024       | P2025       | P2026       | P2027       | P2028       | P2029       | P2030       |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Résidentiel</b>                                     | <b>0,6%</b> | <b>3,4%</b> | <b>4,4%</b> | <b>4,6%</b> | <b>4,9%</b> | <b>5,2%</b> | <b>5,4%</b> | <b>5,7%</b> |
| <i>Résidentiel individuel</i>                          | 0,7%        | 3,4%        | 3,9%        | 4,1%        | 4,2%        | 4,4%        | 4,6%        | 4,7%        |
| <i>Résidentiel collectif public</i>                    | 1,0%        | 5,4%        | 6,5%        | 6,9%        | 7,2%        | 7,8%        | 8,1%        | 8,4%        |
| <i>Résidentiel collectif privé</i>                     | 0,2%        | 2,7%        | 4,5%        | 4,9%        | 5,4%        | 5,8%        | 6,3%        | 6,7%        |
| <b>Non résidentiel</b>                                 | <b>0,5%</b> | <b>0,9%</b> | <b>2,3%</b> | <b>2,6%</b> | <b>3,3%</b> | <b>4,2%</b> | <b>5,2%</b> | <b>6,2%</b> |
| <i>Non résidentiel public</i>                          | 1,2%        | 1,9%        | 4,4%        | 4,9%        | 5,4%        | 6,3%        | 7,4%        | 8,2%        |
| <i>Non résidentiel privé</i>                           | 0,1%        | 0,3%        | 1,2%        | 1,3%        | 2,1%        | 2,9%        | 3,8%        | 4,9%        |
| <b>Activité Entretien-rénovation</b>                   | <b>0,6%</b> | <b>2,4%</b> | <b>3,6%</b> | <b>3,8%</b> | <b>4,3%</b> | <b>4,8%</b> | <b>5,3%</b> | <b>5,9%</b> |
| <i>Dont Entretien-rénovation énergétique</i>           | 2,4%        | 9,3%        | 11,7%       | 11,8%       | 12,3%       | 13,0%       | 13,6%       | 14,1%       |
| <i>Dont Adaptation des logements au vieillissement</i> | 0,0%        | 0,0%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        |
| <i>Dont Autres travaux d'entretien-rénovation</i>      | 0,4%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,5%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        | 0,6%        |

Source : Estimations TBC Innovations – évolution de l'activité par segment en volume

## Annexe 5 : Programmes nationaux d'accompagnement aux entreprises en matière de rénovation énergétique

**PROFEEL** propose des outils permettant d'assurer au quotidien des rénovations énergétiques de qualité. Ils font l'objet de 9 projets très concrets et sont à l'attention des professionnels du bâtiment mais également des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage.

Présentation des 9 projets :

1. « **Go Renov** » est un outil numérique visant à évaluer l'opportunité de rénovation énergétique d'un bâtiment résidentiel
2. « **Stratégies Reno** » est une plateforme permettant aux professionnels de mieux aider leurs clients dans leurs décisions
3. « **Reno Standard** » est un outil de méthodologie et de diagnostic pour déployer des solutions de rénovation globales pour des gammes de maisons individuelles standardisées
4. « **Procédures internes** » est un outil numérique destiné à optimiser et à sécuriser les process des professionnels et à améliorer la confiance avec le client
5. « **Numériser l'existant** » est un autre outil numérique de conception et de vente qui doit permettre la modélisation 3D des bâtiments existants
6. « **Sereine** » (Solution d'Evaluation de la performance Energétique Intrinsèque des bâtiments) a pour ambition d'apporter une solution prête à l'emploi pour mesurer objectivement l'efficacité des travaux juste après la livraison.
7. « **Qualité Sanitaire et énergétique** » est une méthode simplifiée pour évaluer la performance globale « Energie, santé, confort » des bâtiments rénovés
8. « **Rex Rénovation** » est une base de connaissance sur les conditions de réussite d'une rénovation énergétique avec des tutoriels, des vidéos, témoignages, etc.
9. Des « **Bonnes pratiques** » sont également proposées via des recommandations professionnelles, des guides techniques et des applications numériques

*Vidéo de présentation* : [https://www.youtube.com/watch?v=8SjnJ94L3RQ&list=PLAJ9gAxB6qf3NKD\\_eG22XTialZGhZC8Fk&index=2](https://www.youtube.com/watch?v=8SjnJ94L3RQ&list=PLAJ9gAxB6qf3NKD_eG22XTialZGhZC8Fk&index=2)

**OSCAR** (Optimisation et Simplification des Certificats aux économies d'énergies pour les Artisans de la Rénovation)

Les artisans et entreprises ont souligné leur difficulté à intégrer les aides publiques et privées dans leur offre de rénovation énergétique. Ils mettent en avant leur manque de connaissance des dispositifs réglementaires et la complexité de mise en œuvre de ces aides. L'ambition du programme est de :

- Créer des réseaux de «RAR» (référents aide à la rénovation) au plus proche des artisans au sein de la FFB, la CAPEB, Coédis et la FDMC pour les informer et les outiller
- Former, informer et animer la communauté de "RAR".

*Vidéo de la présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=uonAc7l0AHM>*



---

[opmq@constructys.fr](mailto:opmq@constructys.fr)  
[www.metiers-btp.fr](http://www.metiers-btp.fr)

---